



# Accès universel à l'eau potable au Bénin



Agence Nationale  
de l'Eau Potable  
en Milieu Rural

**RAPPORT SEMESTRIEL  
SUIVI DU PATRIMOINE ET DES  
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE  
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN**

Janvier - Juin 2024



SUIVI DU PATRIMOINE ET DES  
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE  
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN

**Janvier - Juin 2024**

# Sommaire

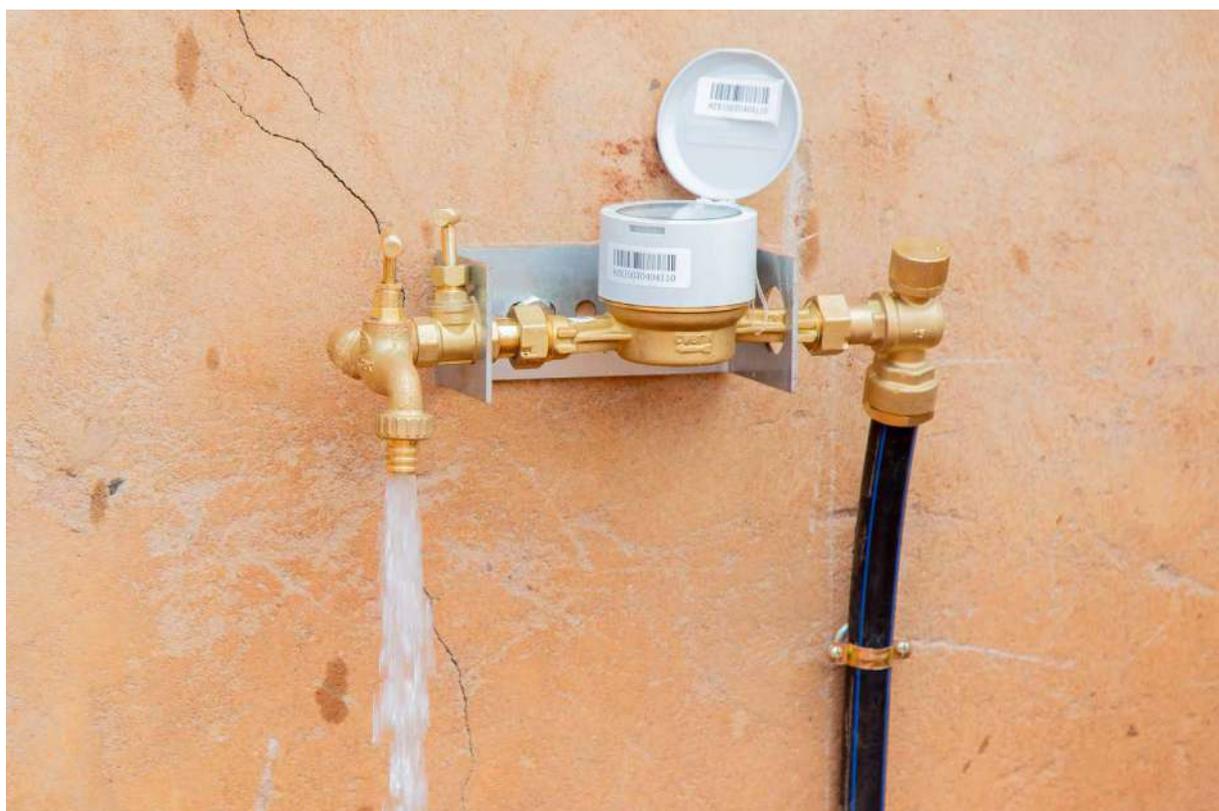
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
<b>1. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRES A UNE FOURNITURE DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL</b> .....	<b>12</b>
<b>1.1. Appui à la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP</b> .....	<b>12</b>
<b>1.2. Partenariat entre l'ANAEMR et l'ABE</b> .....	<b>13</b>
1.2.1. Suivi de mise en œuvre de Plans de Gestion Environnementale et Sociale sur les chantiers.....	13
1.2.2. Audits de conformité environnementale et sociale.....	13
<b>1.3. Partenariat entre l'ANAEMR et l'ANDF</b> .....	<b>14</b>
<b>1.4. Partenariat entre l'ANAEMR et l'ANCQ</b> .....	<b>14</b>
<b>1.5. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural</b> .....	<b>15</b>
1.5.1. Mise en affermage des ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural.....	16
1.5.1.1. Transfert des ouvrages hydrauliques d'AEP aux nouvelles sociétés fermières.....	16
1.5.1.2. Mise en exploitation des nouveaux ouvrages d'AEP transférés aux sociétés fermières.....	16
1.5.2. Travaux de diagnostic et de mise en conformité des AEP existantes en pannes.....	17
1.5.3. Déploiement des outils technologiques de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.....	17
<b>2. AMELIORATION DES COMPETENCES PRATIQUES ET SUIVI DES PERFORMANCES DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL</b> .....	<b>18</b>
<b>2.1. Formation et renforcement des capacités opérationnelles pour la fourniture du service public de l'eau potable</b> .....	<b>18</b>
<b>2.2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)</b> .....	<b>19</b>
<b>3. ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET RECEPTION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP EN MILIEU RURAL</b> .....	<b>20</b>
<b>3.1. Constat d'achèvement des ouvrages du PEPEC du portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEMR</b> .....	<b>20</b>
<b>3.2. Réception provisoire des SAEPmV lot 1 PEPRAU du portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEMR</b> .....	<b>20</b>
<b>3.3. Réception définitive des SAEPmV du portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEMR</b> .....	<b>20</b>
<b>4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR</b> .....	<b>21</b>
<b>4.1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural</b> .....	<b>21</b>
4.1.1. Systèmes d'approvisionnement en eau potable existants.....	21
4.1.2. Capacités de stockage des réservoirs des AEP et des SAEPmV existantes.....	22
4.1.3. Sources d'énergie des AEP et des SAEPmV.....	23
4.1.4. Linéaire des Réseaux d'eau potable.....	23
4.1.5. Points d'accès améliorés d'eau potable.....	24
4.1.5.1. Demandes en Branchements Particuliers.....	24
4.1.5.2. Branchements particuliers et communautaires.....	24
4.1.5.4. Forages équipés de pompes à motricité humaine.....	25
<b>4.2. Taux de desserte</b> .....	<b>26</b>
<b>4.3. Taux de panne</b> .....	<b>26</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>28</b>
<b>ANNEXE 1</b> : Liste récapitulative des SAEPmV dont les sites sont en cours de sécurisation par l'ANDF.....	<b>30</b>
<b>ANNEXE 2</b> : Liste des PEA de la Phase 2, lots 2 PEPEC.....	<b>32</b>
<b>ANNEXE 3</b> : Liste des PEA de la Phase 2, lots 1 PEPEC.....	<b>35</b>
<b>ANNEXE 4</b> : Fiche technique du système AEP de Banon.....	<b>36</b>
<b>ANNEXE 5</b> : FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE NASSIKONZI.....	<b>37</b>
<b>ANNEXE 6</b> : FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE TOMBOUTOU.....	<b>39</b>
<b>ANNEXE 7</b> : FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE SEREBANI -SEREKIBE -MONROU.....	<b>41</b>
<b>ANNEXE 8</b> : FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE SAAH-BANIKANNI.....	<b>43</b>
<b>ANNEXE 9</b> : Détails des taux de desserte par commune au 31 décembre 2023.....	<b>45</b>

## Table des tableaux

<b>Tableau 1</b>   Ouvrages mis en exploitation.....	16
<b>Tableau 2</b>   Aperçu des caractéristiques des SAEPMV réceptionnés au cours du premier semestre de l'année 2024.....	20
<b>Tableau 3</b>   Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural.....	22
<b>Tableau 4</b>   Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural.....	23
<b>Tableau 5</b>   Différentes sources d'énergie du patrimoine hydraulique rural.....	23
<b>Tableau 6</b>   Répartition par catégorie de diamètres des canalisations d'eau du patrimoine hydraulique rural.....	23
<b>Tableau 7</b>   Situation des demandes enregistrées et point des réalisations des BP.....	24

## Table des graphiques

<b>Graphique 1</b>   Répartition par département des AEV et SAEPMV du patrimoine hydraulique rural.....	21
<b>Graphique 2</b>   Répartition par département des postes d'eau autonomes du patrimoine hydraulique rural.....	22
<b>Graphique 3</b>   Répartition par Département des branchements particuliers et communautaires du patrimoine hydraulique rural.....	25
<b>Graphique 4</b>   Répartition par département des bornes fontaines du patrimoine hydraulique rural.....	25
<b>Graphique 5</b>   Répartition par Département des FPM du patrimoine hydraulique rural.....	26
<b>Graphique 6</b>   Répartition par type d'ouvrages du taux de desserte national.....	26
<b>Graphique 7</b>   Répartition par type d'ouvrages du taux de panne.....	27





## SIGLES

<b>AEV</b>	Adduction d'Eau Villageoise
<b>ABE</b>	Agence Béninoise pour l'Environnement
<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau Potable
<b>AUE</b>	Associations des Usagers d'Eau
<b>ACEP</b>	Association de Consommateurs d'Eau Potable
<b>ANDF</b>	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
<b>ANCQ</b>	Agence Nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau
<b>ANAEPMR</b>	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
<b>CAPPP</b>	Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé
<b>BAO</b>	Boîte A Outils
<b>BIDC</b>	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
<b>BF</b>	Borne Fontaine
<b>BP</b>	Branchement Particulier
<b>CONAFIL</b>	Commission Nationale des Finances Locales
<b>CCE</b>	Certificats de Conformité Environnementale
<b>COVID-19</b>	Coronavirus Disease 2019
<b>CFME</b>	Centre de Formation aux Métiers de l'Eau
<b>DAO</b>	Dossier d'Appel d'Offres
<b>DGEau</b>	Direction Générale de l'Eau
<b>DNCMP</b>	Direction Nationale de contrôle des Marchés Publics
<b>DPF</b>	Développement des Programmes de Formation
<b>FADeC</b>	Fonds d'Appui au Développement des Communes
<b>FPM</b>	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
<b>GRGES</b>	Guide Référentiel pour la Gestion Environnementale et Sociale
<b>LNRCQES</b>	Laboratoire National de Référence pour le Contrôle de la Qualité de l'Eau et des produits de santé
<b>MCVTDD</b>	Ministère de Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable
<b>MDGL</b>	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

<b>MEEM</b>	Ministère de l’Energie, de l’Eau et des Mines
<b>PAG</b>	Programme d’Actions du Gouvernement
<b>PeHD</b>	Polyéthylène Haute Densité
<b>PMH</b>	Pompe à Motricité Humaine
<b>PNE-BENIN</b>	Partenariat National de l’Eau Bénin
<b>INStAD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>JMP</b>	Joint Monitoring Programme
<b>PAD</b>	Project Appraisal document
<b>PAP</b>	Personnes Affectées par le Projet
<b>PDAEPMR</b>	Plan Directeur d’Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
<b>PEA</b>	Poste d’Eau Autonome
<b>PASAEP 24</b>	Projet d’Amélioration des Systèmes d’Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages
<b>PCSA</b>	Prise en Charge du Service Affermé
<b>PEPEC</b>	Projet Eau Potable pour Ecole à Cantine
<b>PEPRAU</b>	Projet d’approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d’Assainissement des eaux usées Urbaines
<b>ProSEHA</b>	Programme d’appui au Secteur de l’Eau, de l’Hygiène et de l’Assainissement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>SAEP</b>	Système d’Approvisionnement en Eau Potable
<b>SAEPmV</b>	Système d’Approvisionnement en Eau Potable multi Villages
<b>SNAEP-MR</b>	Stratégie Nationale d’Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
<b>SBEE</b>	Société Béninoise d’Energie Electrique
<b>SES</b>	Sauvegarde Environnementale et Sociale
<b>SONEB</b>	Société Nationale des Eaux du Bénin
<b>UNICEF</b>	United Nations International Children’s Emergency Fund
<b>WHO</b>	World Health Organisation

## RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement de la République du Bénin poursuit inlassablement et de manière méthodique l'atteinte progressive de l'accès universel à l'eau potable en impliquant tous les acteurs concernés, des usagers jusqu'aux autorités nationales, en passant par les collectivités locales, les organisations citoyennes et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le programme d'investissements massifs pour l'accélération de la réalisation d'infrastructures adéquates de l'eau potable, et les réformes courageuses se poursuivent avec pour finalité de promouvoir un modèle innovant de délivrance et de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.

Les grandes avancées spécifiques du premier semestre (janvier à juin) de l'année 2024, sont dévoilées à travers cette douzième édition du rapport semestriel de suivi du patrimoine et de performance du service public de l'eau potable en milieu rural. On peut noter :

### **Au titre des mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable en milieu rural :**

- l'organisation de deux (02) missions de suivi par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de six (06) chantiers de Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages (SAEPmV) dans le Borgou ;
- la transmission des fiches d'identification des présumés propriétaires des sites abritant les ouvrages (châteaux d'eau et stations de pompage) de quarante-six (46) SAEPmV du programme d'investissement de l'ANAEPMR à l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) pour leur indemnisation ;
- le démarrage des missions de collecte des échantillons et d'analyses bactériologiques et physico-chimiques des SAEPmV/AEV/PEA fonctionnels et en exploitation par les fermiers des départements de l'Ouémé et de l'Atlantique. Au total deux cent vingt-quatre (224) certificats d'analyse de paramètres physico-chimiques et microbiologiques ont été délivrés ;
- le transfert de cinq (05) nouveaux SAEPmV dans les Communes de BANTE (Département des COLLINES), de KALALE (Département du BORGOU), de KANDI, MALANVILLE et SEGBANA (Département de l'ALIBORI) au fermier OMILAYE ;
- l'achèvement du diagnostic inventaire de trois cent soixante-neuf (369) Adductions d'eau Villageoise (AEV) existantes du programme d'urgence ;
- l'achèvement de quatre-vingt-quatre (84) inventaires et de diagnostics des pannes sur les cent quatre-vingt-onze (191) AEV déclarées en panne par les Mairies pour la réalisation des travaux de mise en conformité.

### **Au titre de l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural :**

- le démarrage de « la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour les deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau » ;
- la tenue des « ateliers départementaux de formation des responsables des mairies pour l'appropriation de la Boîte A Outils (BAO) et l'élaboration des plans communaux d'actions destinés à l'opérationnalisation des Associations de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) » dans les onze (11) départements qui ont des périmètres ruraux ;
- la présentation de la BAO et de la démarche d'installation et d'opérationnalisation des ACEP (en mars) aux participants des premières sessions de l'année, des Conférences Administratives Départementales (CAD) de l'ATACORA, de la DONGA, et des COLLINES.

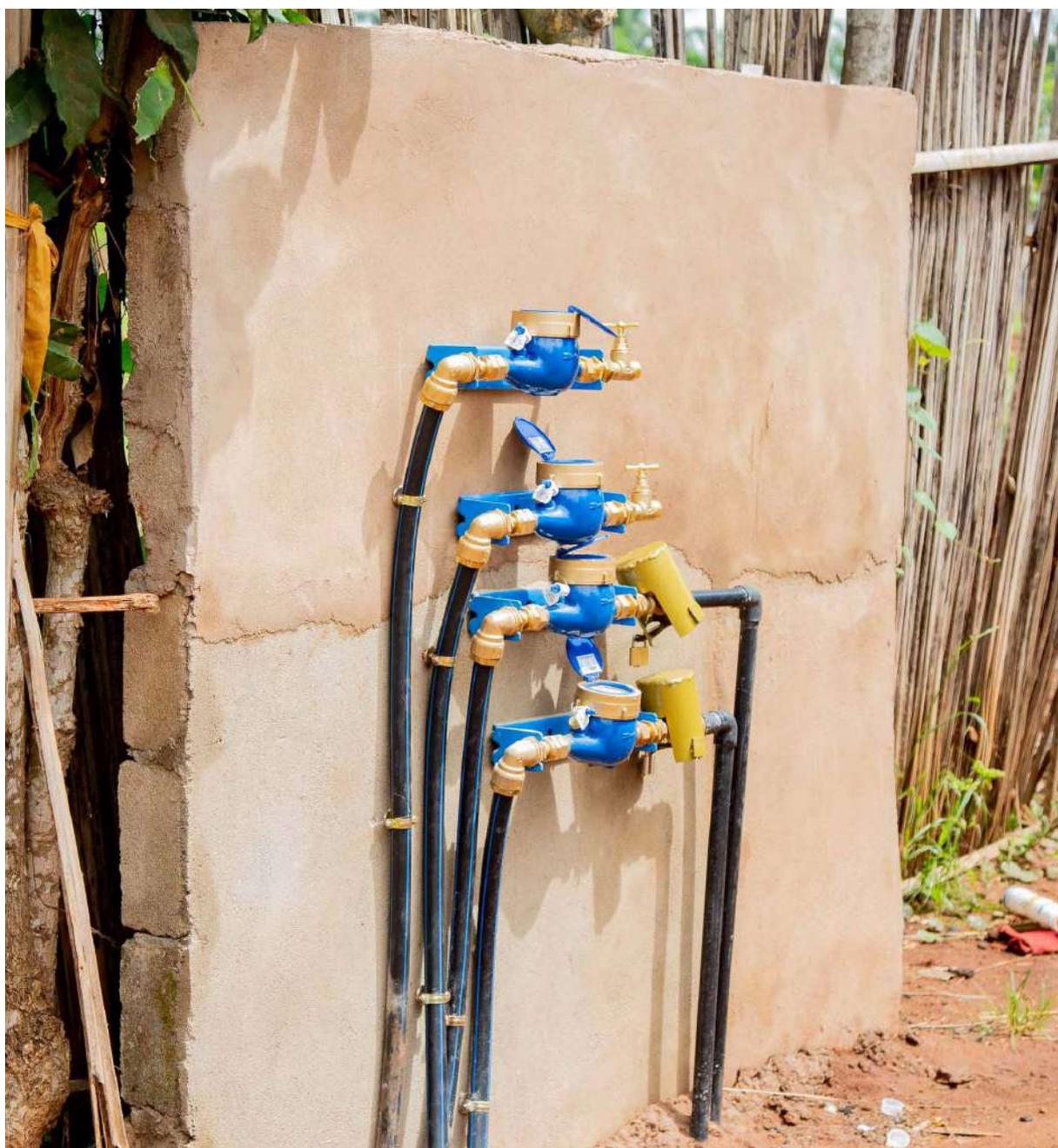
### **Au titre de l'achèvement des travaux et réception des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural :**

- le constat d'achèvement de soixante-cinq (65) Postes d'Eau Autonome (PEA) et de deux (02) extensions sur les réseaux existants ;
- la réception provisoire de cinq (5) nouveaux systèmes dans les départements des COLLINES, du BORGOU et de l'ALIBORI ;

- la réception définitive du lot 2 des SAEPmV de PEPRAU. Il s'agit des SAEPmV des LOKOGBA et AHODJINAKO dans les Communes de LALO, de BADAZOUIN et DE AGBODJI dans les Communes de BOPA, de AVAME.

**Au titre des indicateurs de performance du sous-secteur :**

- l'actualisation des indicateurs sur le point actualisé des nouveaux ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural qui tient compte de tous les ouvrages réceptionnés (provisoirement) par l'ANAEMR ;
- la réalisation de huit cent quatre-vingt-dix (890) branchements particuliers sur les trois périmètres



## INTRODUCTION

L'approvisionnement en eau potable en milieu rural est un enjeu crucial pour le développement durable et la santé publique. En effet, l'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental et un élément essentiel pour la survie. Malgré cela, de nombreuses communautés rurales à travers le monde font face à des défis majeurs pour obtenir une eau propre et sûre. Les stratégies nationales, comme celle mise en place par le Bénin, visent à garantir un accès universel à l'eau potable à l'horizon 2030, conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) validés par la communauté internationale. Ces stratégies comprennent souvent des modèles de gouvernance participative, impliquant les secteurs public et privé ainsi que la société civile, afin d'assurer une gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural.

Au Bénin, l'accès à l'eau potable en milieu rural constitue une question sociale majeure dans l'amélioration des conditions de vie de la population. Il fait appel notamment à : (i) la mobilisation d'importantes ressources financières, (ii) des solutions techniques innovantes et durables, (iii) la correction des disparités d'accès, (iv) la sensibilisation et l'éducation pour le changement des comportements. Le Gouvernement en a fait un enjeu majeur pour le développement durable en mettant en œuvre une approche d'actions concertées avec tous les acteurs clés en vue d'améliorer l'accès et le service public d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural de manière durable et équitable. C'est dans cette approche que le Gouvernement poursuit son programme d'actions à travers :

- la mise en œuvre progressive du programme d'investissement massif pour l'accélération de la réalisation d'infrastructures adéquates d'AEP en milieu rural,
- les réformes courageuses pour promouvoir un modèle innovant de délivrance et de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural tenant compte des plus pauvres,
- la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP,
- la promotion et l'accompagnement des mécanismes et des structures de veille citoyenne et de défense des intérêts des consommateurs d'eau potable.

Des efforts sont déployés pour atteindre l'Objectif de Développement Durable N° 6, qui vise à garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous. Au Bénin, l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) joue un rôle clé dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable, avec des programmes visant à atteindre un accès universel à l'eau potable en milieu rural.

Pour une reddition bien renseignée, le suivi du patrimoine et des performances du service public d'AEP en milieu rural est crucial en vue d'améliorer l'efficacité et la durabilité des actions. Ce suivi couvre les aspects techniques, financiers, environnementaux et sociaux. En outre, des rapports semestriels sont publiés pour offrir une visibilité sur les progrès réalisés et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des programmes d'accès à l'eau potable. Ces mesures de reddition de compte sont essentielles pour maintenir la confiance des communautés bénéficiaires, des bailleurs de fonds, et pour assurer une gestion durable des ressources en eau.

Cette douzième édition du rapport fait le point sur les grands progrès réalisés durant le semestre janvier-juin 2024. Il s'articule principalement autour de : (i) les mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service de l'eau potable (ii) l'amélioration des compétences pratiques et le suivi des performances de la gestion du service public de l'eau potable (iii) l'achèvement des travaux et la réception des ouvrages d'AEP ; et (iv) les indicateurs de performance du sous-secteur.

# 1. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRES A UNE FOURNITURE DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

Pour garantir une fourniture durable de l'eau potable en milieu rural, il est essentiel d'adopter une série de mesures d'accompagnement stratégiques. Ces mesures comprennent (i) le renforcement des capacités opérationnelles, (ii) la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines, et (iii) l'établissement de partenariats solides entre les agences nationales et les associations locales.

La mise en affermage des ouvrages hydrauliques des périmètres ruraux, l'amélioration des compétences pratiques et le suivi des performances sont également cruciaux pour assurer la pérennité du service public de l'eau potable. L'approche collaborative par les partenariats avec les différentes agences (ABE, ANDF et ANCQ) garantit depuis 2019 des solutions et résultats contextuellement pertinents, inclusifs et respectueux des textes. La réforme du sous-secteur de l'AEP en milieu rural a permis de déployer aujourd'hui des outils technologiques avancés pour la gestion du service de l'eau potable et de réaliser le diagnostic et des travaux de mise en conformité des installations existantes. La formation continue et la capacitation des associations des consommateurs d'eau potable jouent un rôle vital dans l'amélioration de la gouvernance et de la performance du service. Enfin, l'achèvement des travaux et la réception des nouveaux ouvrages d'approvisionnement en eau potable permet de répondre efficacement aux besoins des communautés rurales.

## 1.1. Appui à la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP

Le premier semestre de l'année 2024 a été marqué par le démarrage de la mission d'« Etat des lieux de la gestion de la ressource en eau et sa préservation ». Cette mission soutenue par la Banque mondiale et menée en concertation avec les principaux acteurs sectoriels (la Direction Générale de l'Eau, la Société Nationale de Eaux du Bénin (SONEB), l'ANAEPMR, l'Institut National de l'Eau, etc....) est conduite par un groupe d'experts. Elle vise à :

- faire l'état des lieux des usages actuels de la ressource en eau souterraine par les différents acteurs du secteur à l'échelle nationale,
- quantifier les besoins additionnels en eau des programmes en cours ou prévus en signalant l'éventuelle saisonnalité des besoins ;
- présenter les scénarii les plus réalistes des impacts du changement climatique au Bénin.

Elle recommandera spécifiquement, les zones où des actions de préservation seront introduites, les zones où la recharge passive des nappes pourrait être développée et les modalités pratiques de mise en place de ces zones.

Cette mission vient donc renforcer la dynamique de synergie d'actions qui se développe depuis 2020 entre les principaux acteurs sectoriels, en vue de mieux coordonner les activités de développement des connaissances des ressources en eau souterraines et s'assurer de leur disponibilité pour la continuité des services publics d'eau potable, sans oublier les besoins des autres usagers. Les diligences se poursuivent pour une convergence de vues des principaux acteurs sectoriels (la Direction Générale de l'Eau, la SONEB, l'ANAEPMR, etc....) sur les défis liés à la gestion des eaux souterraines et de s'accorder pour une harmonisation des modalités de mise en œuvre des différentes activités prévues par chaque acteur.

L'engagement de l'ANAEPMR dans cette dynamique s'inscrit dans l'appui à la politique de la gestion intégrée des ressources en eau, à travers :

- la sécurisation (déclaration d'utilité publique) des champs de captage pour les Systèmes d'Approvisionnement d'Eau Potable (SAEP) existants ;
- l'identification, la connaissance, et la cartographie des zones de recharge en lien avec les champs de captage pour l'AEP ;
- l'amélioration des connaissances sur les mécanismes de recharge respectifs des zones de recharge identifiées.

## 1.2. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE

La durabilité environnementale et sociale des services publics de l'eau potable est un sujet de préoccupation croissante, soulignant l'importance d'une gestion qui non seulement préserve les ressources en eau pour les générations futures, mais assure également l'accès équitable à l'eau de qualité pour toute la population. C'est pourquoi l'ANAEPMR accorde une place importante aux aspects de sauvegardes environnementales et sociales. Dans ce cadre, avant la phase des travaux de construction et la mise en œuvre des prescriptions environnementales et sociales contenues dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des rapports d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages (SAEPmV) du programme d'investissement sont élaborés.

La sauvegarde environnementale et sociale implique une approche participative, transparente, responsable et contribue à renforcer la résilience, la cohésion et l'inclusion sociale. La sauvegarde environnementale et sociale englobe une série de pratiques et de normes destinées à protéger l'environnement et à garantir le bien-être social des communautés affectées par divers projets de développement. C'est pourquoi elle est suivie sur tous les chantiers des SAEPmV en cours de construction à travers la mise en œuvre des actions contenues dans (i) les Plans de Gestion Environnementale et Sociale des Chantiers (PGES-C), (ii) les Plans Particuliers de Gestion et d'Élimination des Déchets (PPGED), et (iii) les Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) des entreprises en charge des travaux de construction.

L'ANAEPMR a signé une convention de partenariat avec l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) visant principalement à :

- organiser la validation des rapports des Études d'Impacts Environnementales et Sociales (EIES) des SAEPmV des différents projets et programmes de l'ANAEPMR ;
- assurer la délivrance des Certificats de Conformité Environnementale (CCE) ;
- organiser des missions pour le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) assortis des rapports d'EIES sur les chantiers en cours de construction et à la phase d'exploitation.

### 1.2.1. Suivi de mise en œuvre de Plans de Gestion Environnementale et Sociale sur les chantiers

Au cours du premier semestre de l'année 2024, le partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE a abouti à l'organisation de six (06) missions de suivi de mise en œuvre de PGES sur des chantiers de SAEPmV du département du Borgou à savoir :

- SAEPmV de Gamia 3 et Bouanri 1 dans la Commune de Bembèrèkè ;
- SAEPmV de Guinagourou 1 et Gninsy 2 dans la Commune de Pèrèrè et
- SAEPmV de Bori 4 et Sirarou 2 dans la Commune de N'Dali.

Conformément à l'article 52 du décret N° 2022-390 du 13 juillet 2022 et la convention entre les deux Agences, ces missions ont pour objectif de :

- vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation sur la base des indicateurs d'impacts environnementaux et sociaux prévus dans les PGES ;
- faire ressortir les conformités et les non-conformités environnementales et sociales dans la mise en œuvre des projets et
- faire des recommandations à l'ANAEPMR qui doit veiller à la mise en œuvre dans le délai de ces recommandations sur les chantiers.

Au terme de ces missions, le point des recommandations a été fait à l'ANAEPMR pour leur mise en œuvre.

### 1.2.2. Audits de conformité environnementale et sociale

Dans sa logique de réaliser des ouvrages d'approvisionnement en eau potable durables et conformes aux exigences environnementales et sociales, l'ANAEPMR a commandité à l'ABE la réalisation des audits de conformité environnementale et sociale externe de 18 SAEPmV/AEV du projet PASAEP 24.

Selon la programmation de l'ABE, huit (08) missions d'audits sont réalisées dans ce semestre, les dix (10) autres restantes sont programmées pour le mois de juillet 2024.

Ces audits ont pour objectifs d'apprécier l'impact que la mise en œuvre et l'exploitation de ces ouvrages ont généré ou sont susceptibles de générer directement ou indirectement sur l'environnement. Ils permettent aussi d'apprécier les conformités afin de procéder aux mesures correctives.

Ces audits externes de mise en conformité seront sanctionnés par des certificats de conformité environnementale et sociale de l'audit après la validation des rapports.

En somme, la prise en compte rigoureuse des aspects environnementaux et sociaux dans l'approvisionnement en eau potable est essentielle pour assurer un avenir durable et équitable pour tous.

### 1.3. Partenariat entre l'ANAEMPR et l'ANDF

La sécurisation foncière est un processus visant à garantir les droits de propriété et d'accès à la terre de manière légale et équitable. La sécurisation foncière des installations d'ouvrages d'AEP contribue à la stabilité sociale, à la réduction des conflits et à la promotion d'un développement équitable et durable du service public d'AEP.

Le processus de sécurisation des sites devant abriter les ouvrages (châteaux d'eau et stations de pompage) des SAEPmV du programme d'investissement de l'ANAEMPR est en cours de mise en œuvre par l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), conformément aux dispositions du Code foncier<sup>1</sup>.

Au cours de ce premier semestre de l'année 2024, les fiches d'identification des présumés propriétaires des sites abritant les ouvrages (châteaux d'eau et stations de pompage) de quarante-six (46) SAEPmV (Listés en Annexe 1) du programme d'investissement de l'ANAEMPR ont été transmises à l'ANDF pour l'indemnisation des présumés propriétaires et la sécurisation desdits sites.

### 1.4. Partenariat entre l'ANAEMPR et l'ANCQ

L'accès à une eau potable de qualité est crucial pour la prévention des maladies hydriques (comme le choléra, les gastro-entérites, l'hépatite A ou la fièvre typhoïde), la sécurité alimentaire, l'hygiène personnelle et la qualité de vie globale. De plus, l'eau potable joue un rôle central dans le développement socio-économique de nos sociétés.

C'est pourquoi l'ANAEMPR a sollicité l'expertise et les compétences de l'Agence Nationale de Contrôle de Qualité des produits de santé et de l'eau (ANCQ) pour réaliser sur chacun des ouvrages, des analyses bactériologiques pour le contrôle de l'hygiène de l'eau en réseau et des analyses physico-chimiques pour le contrôle de la qualité de l'eau de la nappe captée.

Ce partenariat a pour objet de réaliser périodiquement des analyses bactériologiques (hygiène de l'eau en réseau) et physico-chimiques (qualité de l'eau de la nappe captée) sur l'ensemble des AEP existantes, de valider les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) réalisés par les opérateurs et d'organiser le contrôle périodique (surveillance) de la qualité de l'eau servie à la population dans le cadre de la mise en œuvre des PGSSE.

Au cours du premier semestre de l'année 2024, l'ANCQ a démarré les analyses bactériologiques et physico-chimiques. Ces analyses permettent de détecter d'éventuels problèmes et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'eau. Ainsi l'ANCQ a effectué des missions de collecte des échantillons et d'analyse des SAEPmV/AEV/PEA fonctionnels et en exploitation par les fermiers des départements de l'Ouémé et de l'Atlantique. Au total deux cent vingt-quatre (224) certificats d'analyse de paramètres physico-chimiques et microbiologiques ont été délivrés sur un total de cent trois systèmes d'AEP 103 systèmes AEP et se répartissent ainsi qu'il suit :

- Département de l'Atlantique soixante-seize (76) systèmes AEP : 161 certificats
- Département de l'Ouémé vingt-sept (27) systèmes AEP : 63 certificats

<sup>1</sup> Articles 420 et 422 de la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi 2017-15 du 10 août 2017.

Les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sont des outils essentiels pour assurer la qualité de l'eau potable. Ils impliquent une approche globale et préventive. Ils sont recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2004, pour identifier et gérer systématiquement les risques liés à l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Les exploitants (publics et privés), ont la responsabilité de veiller à la qualité de l'eau et à la sécurité sanitaire des installations.

Au cours du semestre les sociétés fermières ont démarré l'élaboration de ces différents plans pour les ouvrages des périmètres ruraux d'affermage.

## **1.5. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural**

La gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural est un enjeu crucial pour le développement et la santé des communautés. Elle implique une approche intégrée qui prend en compte à la fois les aspects techniques, économiques et sociaux.

Pour assurer une gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural, il est nécessaire de :

- mettre en place les :
  - mécanismes de financement innovants ;
  - systèmes de tarification équitables et durables pour financer la gestion, la maintenance et les renouvellements ;
  - systèmes efficaces et durables de maintenance, de renouvellement, et de mise en conformité des ouvrages et équipements hydrauliques d'AEP ;
  - systèmes de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau pour garantir la sécurité sanitaire ;
- assurer la participation active et la collaboration avec les communautés rurales dans la planification et la gestion du service ;
- procéder à la formation et l'éducation des communautés rurales sur l'importance de la gestion durable de l'eau potable ;
- promouvoir la gestion durable des ressources en eau pour minimiser l'impact sur l'environnement.

Dans ce contexte, les principes de gestion de l'eau en milieu rural doivent être guidés par l'équité, la continuité et l'adaptation aux besoins changeants des populations. Il est essentiel d'harmoniser la gestion des infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) et de reconnaître à la fois le caractère social et la valeur économique de l'eau.

La gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural repose sur une organisation qui associe les acteurs locaux, les opérateurs techniques et les autorités compétentes. Cette organisation vise à garantir la qualité, la continuité et l'accessibilité du service, tout en respectant les principes de solidarité, de participation et de transparence.

Pour s'assurer de l'efficacité et de la durabilité des systèmes de maintenance, de renouvellement et de mise en conformité des ouvrages et équipements hydrauliques d'AEP, l'ANAEPMR a effectué du 29 Avril au 08 Mai 2024, des missions de contrôle du programme d'entretien et de renouvellement des biens de reprise dans le cadre des contrats d'affermage des opérateurs régionaux.

Ces missions visent à (i) s'assurer de l'organisation du fermier dans la mise en œuvre du protocole de maintenance des biens de retour et des biens de reprise, (ii) du programme de renouvellement pour le compte du fermier (iii) effectuer des visites inopinées de quelques ouvrages sélectionnés dans le périmètre du fermier et faire le constat du protocole de maintenance établi pour les AEP ou SAEPmV qui constituent le périmètre.

### 1.5.1. Mise en affermage des ouvrages hydrauliques d’AEP en milieu rural

Les réformes courageuses entreprises par le Gouvernement de la République du Bénin pour promouvoir un modèle innovant de gestion du service public de l’eau potable en milieu rural, se sont poursuivies au cours du deuxième semestre de l’année 2023. Ces réformes visent à améliorer la qualité, l’efficacité et la durabilité de la fourniture du service public d’eau potable en milieu rural.

#### 1.5.1.1. Transfert des ouvrages hydrauliques d’AEP aux nouvelles sociétés fermières

Au cours du 1er semestre de l’année 2024, six (06) nouveaux ouvrages d’AEP en milieu rural ont été transférés aux sociétés fermières :

- du 15 au 21 avril 2024, le transfert de cinq (05) nouveaux SAEPmV dans les Communes de BANTE (Département des COLLINES), de KALALE (Département du BORGOU) et KANDI, MALANVILLE et SEGBANA (Département de l’ALIBORI) au fermier OMILAYE.
- le 16 avril 2024 le transfert du PEA de OTELLE dans la Commune de SAVALOU à la société fermière OMILAYE.

Le transfert de ces ouvrages a impliqué des représentants de l’ANAEPMR, des Communes concernées, et la société fermière. Il a consisté à dresser un état des lieux contradictoire de chaque ouvrage en vue d’une Prise en Charge du Service Affermé par les sociétés fermières.

#### 1.5.1.2. Mise en exploitation des nouveaux ouvrages d’AEP transférés aux sociétés fermières

La mise en exploitation des nouveaux ouvrages hydrauliques d’AEP se poursuit par les sociétés fermières qui ont pris la charge de leur gestion et de leur exploitation. Il s’agit d’un processus complexe qui nécessite une planification minutieuse, une coordination entre les parties prenantes et une attention particulière à la qualité et à la durabilité des installations. Pour ce faire, il est important de suivre les normes et les protocoles appropriés pour assurer un fonctionnement efficace et fiable des ouvrages transférés.

Avant la mise en exploitation, les opérateurs ont mené plusieurs activités notamment les tests de traitement de l’eau, le nettoyage et la désinfection des réseaux et des châteaux d’eau. Ils ont procédé aux recrutements et à la formation du personnel chargé de l’exploitation, de la maintenance des ouvrages. Le personnel a été formé sur les procédures opérationnelles, les bonnes pratiques de gestion, la maintenance préventive, la sécurité, la gestion des urgences et le recouvrement des coûts.

Au total, six (06) nouveaux ouvrages dont quatre (04) SAEPmV et une (01) AEV et un (01) PEA ont été mis en exploitation par la société fermière OMILAYE, au cours du 1er semestre de l’année 2024.

La situation des ouvrages mise en exploitation par périmètre et par l’opérateur est la suivante :

N°	Départements	Communes	SAEPmV/AEV transférés et mise en exploitation	Périmètres d’Affermage
1	BORGOU	KALALE	SAEPmV DE NASSIKONZI	PERIMETRE 1
2	ALIBORI	KANDI	SAEPmV SAAH BANIKANNI	
3	ALIBORI	SEGBANA	SAEPmV DE SEREBANI	
4	ALIBORI	MALANVILLE	SAEPmV DE TOMBOUTOU	PERIMETRE 3
5	COLLINES	BANTE	AEV de BANON	
6	COLLINES	SAVALOU	PEA de OTELE	

**Tableau 1** | Ouvrages mis en exploitation

### 1.5.2. Travaux de diagnostic et de mise en conformité des AEV existantes en pannes

Les travaux de diagnostic et de mise en conformité des ouvrages d'eau potable sont essentiels pour garantir la sécurité et la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs. Ces opérations impliquent une évaluation approfondie des systèmes existants, l'identification des défaillances ou des non-conformités, et la planification des réparations ou des améliorations nécessaires.

Au cours du premier semestre de l'année 2024, l'ANAEPMR a poursuivi les travaux de remise en état de fonctionnement et du diagnostic pour la remise en conformité des anciens ouvrages.

Ces travaux visent à garantir la qualité, la sécurité et la continuité de l'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'à optimiser les performances techniques, économiques et environnementales des ouvrages. Ces travaux sont de plusieurs ordres notamment :

- les travaux d'urgence : ces travaux incluent (i) le renouvellement des groupes électrogènes, pompes immergées, (ii) les travaux de génie-civil et de plomberie sur des Bornes Fontaines (BF) et des Châteaux d'Eau (CE) pour la continuité du service public ;
- les travaux de diagnostic et de mise en conformité des ouvrages hydrauliques pour (i) évaluer l'état actuel des infrastructures hydrauliques, (ii) identifier les éventuels problèmes ou non-conformités, et (iii) prendre les mesures nécessaires pour les corriger,
- la mise aux normes ou l'amélioration des installations de traitement de l'eau ;
- la réhabilitation ou la sécurisation des réseaux de distribution de l'eau potable, notamment en prévenant les fuites, les ruptures, les contaminations ou les intrusions ;

Au 30 juin 2024, on peut retenir :

Trois cent soixante-neuf (369) nouveaux diagnostics ont été réalisés au niveau des anciennes AEV portant à 504 le nombre d'anciennes AEV pour lesquelles le diagnostic est établi soit 77,65% de réalisation.

Au titre des AEV jugées prioritaires, quatre-vingt-quatre inventaires et de diagnostics des pannes ont été achevés portant à 169 les AEV prioritaires dont les pannes sont identifiées soit un taux de 89%.

### 1.5.3. Déploiement des outils technologiques de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural

L'innovation technologique joue un rôle crucial dans la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. L'ANAEPMR dispose dans son système d'informations, d'un outil technologique pour la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural. Ce système permet d'améliorer l'efficacité, la transparence et la qualité des services fournis. Il contribue également à améliorer la satisfaction des usagers et à préserver durablement une meilleure qualité du service public d'AEP en milieu rural.

Au cours du premier semestre de l'année 2024, l'ANAEPMR a poursuivi la mise en place des services opérationnels de la plateforme. Les activités exécutées sont :

- la configuration de nouveaux utilisateurs à la demande des opérateurs,
- la consolidation des factures en format PDF au début de chaque mois assurant une organisation cohérente des données,
- le déploiement et la configuration des smartphones de remplacement ou pour de nouvelles AEVs, en s'assurant que les agents de terrain disposent des outils nécessaires pour effectuer leurs tâches,
- l'identification et la résolution des bugs d'affichage causés par l'expiration du certificat SSL. Le renouvellement du certificat SSL et le rétablissement de la sécurité des connexions permettant ainsi un accès sécurisé et fiable aux services en ligne,
- les mesures nécessaires pour la correction des index erronés résultant de mauvaises manipulations ou de cas de double index en analysant les données et en identifiant les anomalies pour garantir la précision et la fiabilité des relevés de consommation.



## 2. AMELIORATION DES COMPETENCES PRATIQUES ET SUIVI DES PERFORMANCES DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

### 2.1. Formation et renforcement des capacités opérationnelles pour la fourniture du service public de l'eau potable

La mise en place d'un environnement favorable à la durabilité de l'exploitation et de la maintenance des équipements et du service public d'AEP, se poursuit à travers le Développement des Programmes de Formation (DPF), initié par l'ANAEMPR dans le cadre du programme d'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural (AQUA-VIE). Le DPF prévoit le développement de deux nouveaux programmes de formations (Chefs de secteurs et des Electromécaniciens) au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB). Un plan d'affaire validé en 2021 par l'ANAEMPR et la SONEB est en cours de mise en œuvre autour de trois (03) axes stratégiques :

- **axe stratégique 1** : amélioration de la gouvernance et de la gestion durable, la promotion de développement entrepreneurial du Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la SONEB ;
- **axe stratégique 2** : développement d'ingénierie, déploiement et vente de formation, étude, conception ;
- **axe stratégique 3** : renforcement de l'efficacité du partenariat et valorisation des formés du CFME.

Le renforcement des capacités des moyens pédagogiques et de la gestion des performances durables du CFME, se poursuit dans le cadre de l'axe stratégique 2, en vue d'une contribution efficace à l'amélioration du service public d'AEP au Bénin. Le premier semestre de l'année 2024, a été marqué par :

- le démarrage de « la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour les deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au CFME »,
- la finalisation du développement de six (06) modules (techniques) de formation pour les deux nouveaux programmes de formations de prise de poste. Seize (16) modules de

formation ont été développés et en cours de déploiement sur la plateforme digitale de formation dédiée. Ces modules ont été développés par l'équipe d'appui technique au Développement de Formations Professionnelles pour l'alimentation en eau potable au Bénin.

- la réception d'une maquette hydraulique par le CFME.

## 2.2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)

L'appui de l'ANAEPMR pour la mise en place et la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP), se fait en concertation avec le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Finances Locales (SP/CONAFIL). Cet appui a permis de :

- établir (2019) l'état des lieux des ACEP ;
- élaborer et imprimer (décembre 2022) en deux cents (200) exemplaires une « Boîte A Outils (BAO) ». Ces exemplaires seront mis à la disposition des Mairies en appui à l'intermédiation sociale, la sensibilisation des populations, et la veille citoyenne. La boîte à outils vise à faciliter (i) le mécanisme de remontée et de gestion des plaintes, (ii) le contrôle citoyen du service public de l'eau, (iii) le lobbying et la recherche de financement pour des activités des ACEP, et (iv) la reddition de comptes.

Les grands résultats atteints dans le cadre de cet appui, au cours du premier semestre de l'année 2024 inclus :

- la tenue en avril 2024, des « ateliers départementaux de formation des responsables des mairies pour l'appropriation de la BAO et l'élaboration des plans communaux d'actions destinés à l'opérationnalisation des ACEP » dans les onze (11) départements qui ont des périmètres ruraux. Il en résulte que :
  - Cent soixante-six (142 responsables de 74 communes rurales sur les 76 ; et 24 responsables des DDEEM des 11 Départements) sur les cent soixante-quatorze (174) responsables attendus ont effectivement participé aux ateliers. Seules les Mairies des TORI BOSSITO et de KPOMASSE n'ont pas été représentées.
  - Soixante-seize (76) plans communaux assortis de budgets de mise en place et/ou de l'opérationnalisation des organes des ACEP ont été élaborés par les responsables des mairies avec l'appui de l'équipe de la mission de formation (soit 100% des mairies qui ont des périmètres ruraux). Ces plans de travail couvrent la période de 2024 à 2025, et leur effectivité prouve l'engagement des Responsables Eau Hygiène et Assainissement (REHA) et des Secrétaires Exécutifs (SE) à renouveler/opérationnaliser les organes des ACEP comme un besoin assez pressant.
- la présentation de la BAO et de la démarche d'installation et d'opérationnalisation des ACEP (en mars) aux participants des premières sessions de l'année, des Conférences Administratives Départementales (CAD) de l'ATACORA, de la DONGA, et des COLLINES. Au total dix-sept (17) Mairies ont été représentées dans les différentes CAD. La démarche proposée par l'ANAEPMR a bien été comprise par les différents participants.

Pour rappel, le cadre institutionnel et de gouvernance du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural a prévu les « Association de Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) » pour assurer la veille citoyenne et la défense des intérêts des consommateurs. Elles devraient aussi en concertation avec les Mairies faciliter l'intermédiation sociale et sensibiliser les populations surs :

- l'utilisation rationnelle d'eau potable,
- l'importance de contribuer aux coûts du service public de l'eau potable ;
- l'hygiène autour du point d'eau et le paiement régulier du service de l'eau ;
- le respect des droits des usagers, notamment, les règlements de service (contractuel) des opérateurs privés.

### 3. ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET RECEPTION DES NOUVEAUX OUVRAGES D'AEP EN MILIEU RURAL

L'achèvement des travaux et la réception des nouveaux ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural sont des étapes cruciales pour garantir l'accès à l'eau potable, un enjeu majeur pour le développement durable et la santé publique. Au Bénin, des efforts considérables ont été déployés pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural, comme en témoigne l'achèvement des nouveaux ouvrages d'AEP, la réception provisoire et définitive des nouveaux ouvrages.

#### 3.1. Constat d'achèvement des ouvrages du PEPEC du portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEMPR

Dans le cadre de la mise en œuvre du PEPEC au cours du premier semestre de l'année 2024, l'ANAEMPR a fait en deux (02) lots, le constat de l'achèvement de soixante-cinq (65) PEA et de deux (02) extensions sur les réseaux existants. Les achèvements des PEA du lot2 ont été constatés du 29 février au 9 mars 2024, et ceux du lot1 du 29 avril au 8 mai 2024. La liste des PEA concernés sont en **annexes 2 et 3**

#### 3.2. Réception provisoire des SAEPmV lot 1 PEPRAU du portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEMPR

Au cours du premier semestre de l'année 2024, l'ANAEMPR a procédé à la réception provisoire de cinq (05) nouveaux systèmes dans les départements des COLLINES, du BORGOU et de l'ALIBORI. Ces différentes réceptions se sont déroulées du 25 au 29 mars 2024. Les fiches techniques détaillées de ces systèmes sont en **annexe 4, 5, 6, 7 et 8**.

N°	Désignation	Villages / Localités raccordés	Population desservie (2030)	Nouveaux forages raccordés	Total linéaire (m)	Capacité réservoir (m³)	Bornes Fontaines
1	AEV BANON	BANON	3 848	1	4 548,00	60	7
2	SAEPmV NASSIKONZI	NASSIKONZI, LOU, DANGANZI	16 115	1	46 534,10	250	24
3	SAEPmV SAAH-BANIKANNI	SAAH, BANIKANNI, LOLO, FOURE	15 696	1	29 522,00	250	23
4	SAEPmV SEREBANI	SEREBANI -SEREKIBE -MONROU	15 717	1	41 147,10	250	23
5	SAEPmV TOMBOUTOU	TOUMBOUTOU - SAKAWANZENON - DEGUE DEGUE	17 952	1	39 304,70	250	26
<b>TOTAL</b>			<b>69 328</b>	<b>5,00</b>	<b>161 055,90</b>	<b>1 060</b>	<b>103</b>

**Tableau 2** | Aperçu des caractéristiques des SAEPmV réceptionnés au cours du premier semestre de l'année 2024

#### 3.3. Réception définitive des SAEPmV du portefeuille de programme d'investissements de l'ANAEMPR

Au cours du 1er semestre de l'année 2024 l'ANAEMPR a procédé à la réception définitive du lot 2 des SAEPmV de PEPRAU. Il s'agit des SAEPmV de LOKOGBA et AHODJINAKO dans la Communes de LALO, de BADAZOUIN et AGBODJI dans la Commune de BOPA, de AVAME dans la Commune de TORI-BOSSITO et de LISSEGAZOUN dans la Commune d'ALLADA. Ces réceptions définitives se sont déroulées du 18 au 25 juin 2024.

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SOUS SECTEUR

Les indicateurs de performance du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural sont essentiels pour évaluer l'efficacité des politiques et des interventions dans les zones rurales. Ils permettent de mesurer les progrès réalisés dans divers domaines tels que l'accès à l'eau potable, la gestion durable des ressources naturelles, et le développement économique. Au Bénin, par exemple, l'actualisation des indicateurs sur les nouveaux ouvrages hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural est un aspect crucial pour assurer une fourniture durable du service public de l'eau. Ces indicateurs aident également à suivre le patrimoine de l'hydraulique rural et à évaluer les capacités de stockage des réservoirs existants. En outre, ils jouent un rôle déterminant dans le suivi des performances de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.

Ces indicateurs sont basés sur des données collectées régulièrement auprès des acteurs du sous-secteur, tels que les autorités locales, les opérateurs privés, les usagers et les partenaires techniques et financiers.

L'analyse semestrielle de l'évolution des indicateurs de performance permet à l'ANAEPMR d'apprécier non seulement les efforts entrepris mais aussi ceux à engager pour améliorer l'exploitation du service public d'AEP. L'ANAEPMR continue ainsi de suivre à travers des indicateurs prédéfinis, la dynamique temporelle (semestrielle, annuelle) des différentes composantes du service public d'AEP.

### 4.1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural

Le suivi du patrimoine de l'hydraulique rural est une activité essentielle pour assurer la pérennité des infrastructures et des services d'eau potable dans les zones rurales. Il consiste à collecter, analyser et diffuser des informations sur l'état, le fonctionnement et la gestion des ouvrages hydrauliques.

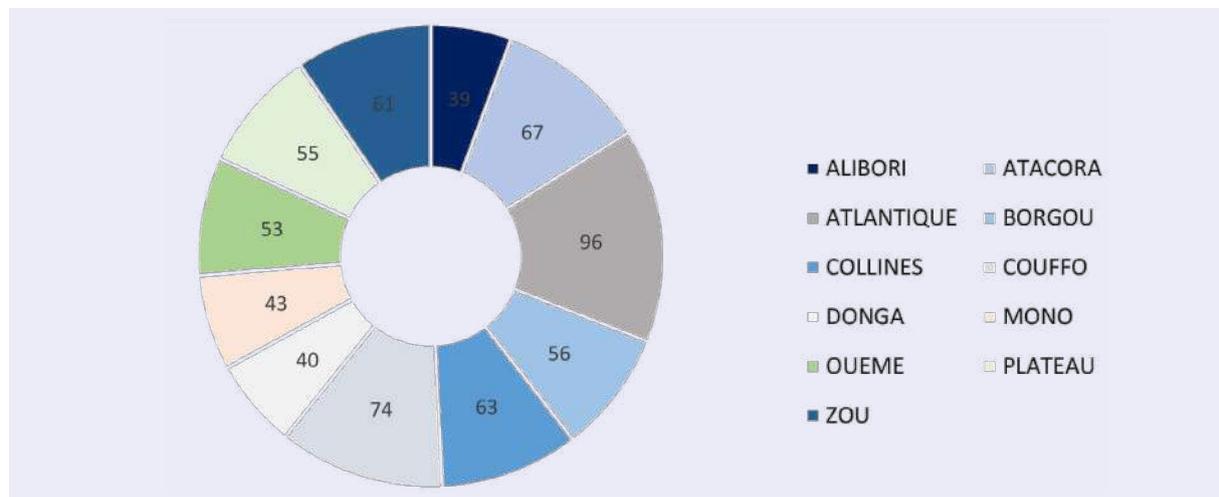
Le point actualisé des ouvrages hydrauliques d'AEP (AEV, SAEPmV, PEA), présenté dans ce douzième rapport semestriel porte sur les nouveaux ouvrages hydrauliques d'AEP (y compris les extensions sur réseaux d'AEVs existantes) en milieu rural qui ont fait objet de réception par l'ANAEPMR. Il prend aussi en compte les résultats de l'état des lieux contradictoire des PEA fonctionnels transférés aux nouvelles sociétés fermières (opérateurs régionaux) au cours du second semestre de 2023.

#### 4.1.1. Systèmes d'approvisionnement en eau potable existants

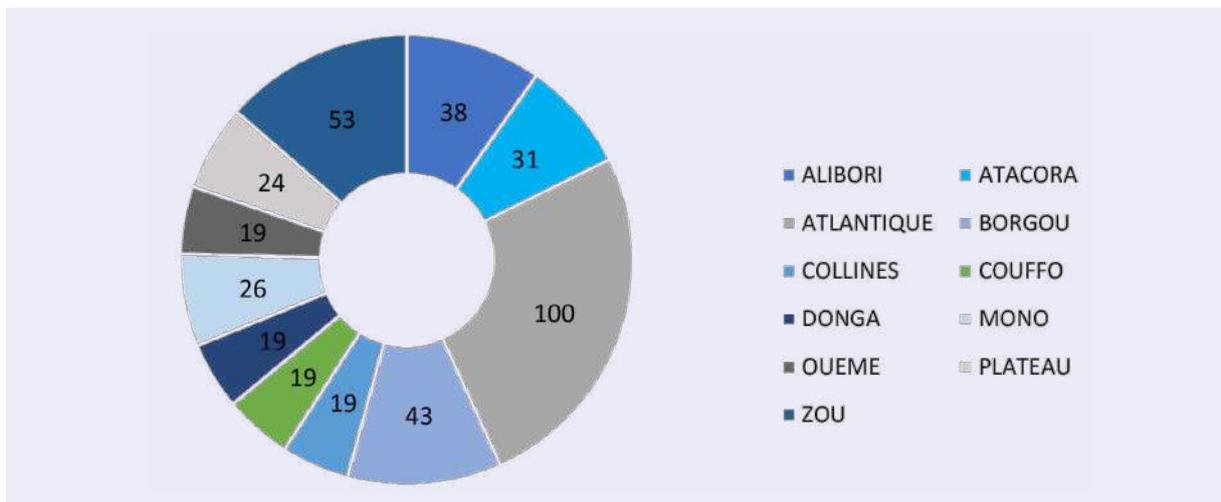
En comptabilisant les cinq (05) nouveaux SAEPmV réceptionnés provisoirement au cours du semestre, le patrimoine hydraulique rural d'AEP compte désormais mille trente-huit (1038) systèmes d'AEP dont :

- six cent quarante-sept (647) AEV et SAEPmV (y compris les extensions et les cœurs de SAEPmV) ;
- trois cents quatre-vingt-onze (391) PEA.

La répartition des systèmes d'AEP par type et par département se présentent dans les figures suivantes :



**Graphique 1** | Répartition par département des AEV et SAEPmV du patrimoine hydraulique rural



**Graphique 2** | Répartition par département des postes d'eau autonomes du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.2. Capacités de stockage des réservoirs des AEV et des SAEPMV existantes

En prenant en compte le point actualisé des six cent quarante-sept (647) AEV et SAEPMV du patrimoine hydraulique d'AEP en milieu rural, on dénombre au 30 juin 2024, six cent soixante-dix-sept (677) réservoirs, répartis comme suit :

DEPART- TEMENTS	ALI- BORI	ATA- CORA	ATLAN- TIQUE	BOR- GOU	COL- LINES	COUF- FO	DON- GA	OUE- ME	MONO	PLA- TEAU	ZOU	TOTAL
<b>NOMBRE RESER- VOIRS</b>	<b>38</b>	<b>67</b>	<b>97</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>81</b>	<b>42</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>57</b>	<b>61</b>	<b>677</b>

**Tableau 3** | Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural

- cinq cent soixante-seize (576) réservoirs ont leurs volumes inférieurs à 50 m<sup>3</sup> ;
- cinquante-neuf (59) réservoirs dont les volumes sont compris entre 50 et 90 m<sup>3</sup> ;
- quinze (16) réservoirs dont les volumes sont compris entre 90 et 150 m<sup>3</sup> ;
- vingt-six (26) réservoirs dont les volumes sont supérieurs à 150 m<sup>3</sup>

La capacité totale de stockage est de vingt-six mille quarante-quatre (26.044) mètre cubes d'eau. La capacité de stockage des réservoirs de l'eau potable est un facteur essentiel pour garantir la sécurité et la qualité de l'approvisionnement en eau des populations.

La répartition des capacités de stockage par département et périmètre d'affermage se présente ainsi qu'il suit :

PERIMETRES	DEPARTEMENTS	CAPACITE STOCKAGE (m <sup>3</sup> )
PERIMETRE 1	ALIBORI	1620
	BORGOU	1 905
	OUEME	3 895
	PLATEAU	2 795
<b>Sous-total Périmètre 1</b>		<b>10 215</b>
PERIMETRE 2	ATACORA	1 502
	ATLANTIQUE	3 668
	DONGA	1 430
<b>Sous-total Périmètre 2</b>		<b>6 600</b>
PERIMETRE 3	COLLINES	1 530
	COUFFO	3 470
	MONO	2 360
	ZOU	1 869
<b>Sous-total Périmètre 3</b>		<b>9 229</b>
<b>CAPACITE TOTALE STOCKAGE</b>		<b>26 044</b>

**Tableau 4** | Répartition par Département du nombre de réservoirs du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.3. Sources d'énergie des AEV et des SAEPmV

Le patrimoine hydraulique rural dispose à fin juin 2024, d'un total de sept cent trente-deux (732) stations de pompage<sup>2</sup> alimentées par : (i) quatre cent vingt-huit (428) groupes électrogènes ; (ii) cent quatre-vingt-douze (192) branchements au réseau SBEE ; (iii) cent douze (112) systèmes photovoltaïques.

GRUPE ELECTOGENE	428
BRANCHEMENT ELECTRIQUE RESEAU SBEE	192
SYSTEME SOLAIRE	112
<b>TOTAL</b>	<b>732</b>

**Tableau 5** | Différentes sources d'énergie du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.4. Linéaire des Réseaux d'eau potable

La longueur totale des réseaux de l'ensemble des six cent quarante-sept (647) systèmes d'AEV et SAEPmV du patrimoine hydraulique d'AEP en milieu rural à fin décembre 2023, est de cinq mille huit cent trente-un- soixante-dix-neuf (5 831,79) kilomètres linéaires, et est répartie ainsi qu'il suit :

DN < 60 mm	375,29
60 mm < DN < 80 mm	3079,00
80 >DN= 160 mm	2 224,82
160 > DN > 225 mm	159,68
<b>TOTAL</b>	<b>5 831,79</b>

**Tableau 6** | Répartition par catégorie de diamètres des canalisations d'eau du patrimoine hydraulique rural

<sup>2</sup> Certaines AEV disposent de plus d'une station de pompage alors que d'autres n'en disposent pas et sont raccordées sur des extensions des réseaux SONEB. Les stations de pompage recensées sont composées de forages équipés d'électropompes et des stations de chloration, qui sont alimentées en énergie soit par les groupes électrogènes (thermique), soit par branchement au réseau électrique de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), ou par des systèmes solaires. Il faut préciser que certaines stations de pompages disposent de plus d'une source d'énergie.

#### 4.1.5. Points d'accès améliorés d'eau potable

Les points d'accès améliorés en eau potable font référence à des infrastructures et des systèmes qui permettent aux communautés d'avoir accès à une eau potable de meilleure qualité, plus sûre et plus facilement accessible.

##### 4.1.5.1. Demandes en Branchements Particuliers.

Au cours du premier semestre de l'année 2024, les opérateurs ont enregistré et raccordé les demandes en branchement particuliers sur l'ensemble des ouvrages (SAEPmV, AEV et EXTENSION SONEB). Au 30 juin 2024, la situation des demandes enregistrées et les raccordements réalisés au niveau des trois périmètres se présente ainsi qu'il suit :

N°	Départements	Périmètre d'affermage	Nombre demandes enregistrées	Cumul demandes enregistrées	Nombre de branchements réalisés au cours du semestre	Cumul Branchements réalisés
1	ALIBORI	PERIMETRE 1	45	173	00	00
2	BORGOU		180	275	36	36
3	OUEME		1300	2007	177	461
4	PLATEAU		68	208	03	03
Sous-Total			<b>1593</b>	<b>2 663</b>	<b>216</b>	<b>500</b>
1	ATACORA	PERIMETRE 2	122	1042	00	00
2	ATLANTIQUE		1527	2992	306	306
3	DONGA		14	526	00	00
Sous-Total			<b>1 663</b>	<b>4 561</b>	<b>306</b>	<b>306</b>
1	COLLINES	PERIMETRE 3	00	137	00	00
2	COUFFO		679	1 201	208	208
3	MONO		05	198	33	33
4	ZOU		109	370	127	127
Sous-Total			<b>793</b>	<b>1 906</b>	<b>368</b>	<b>368</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>4 049</b>	<b>9 130</b>	<b>890</b>	<b>1174</b>

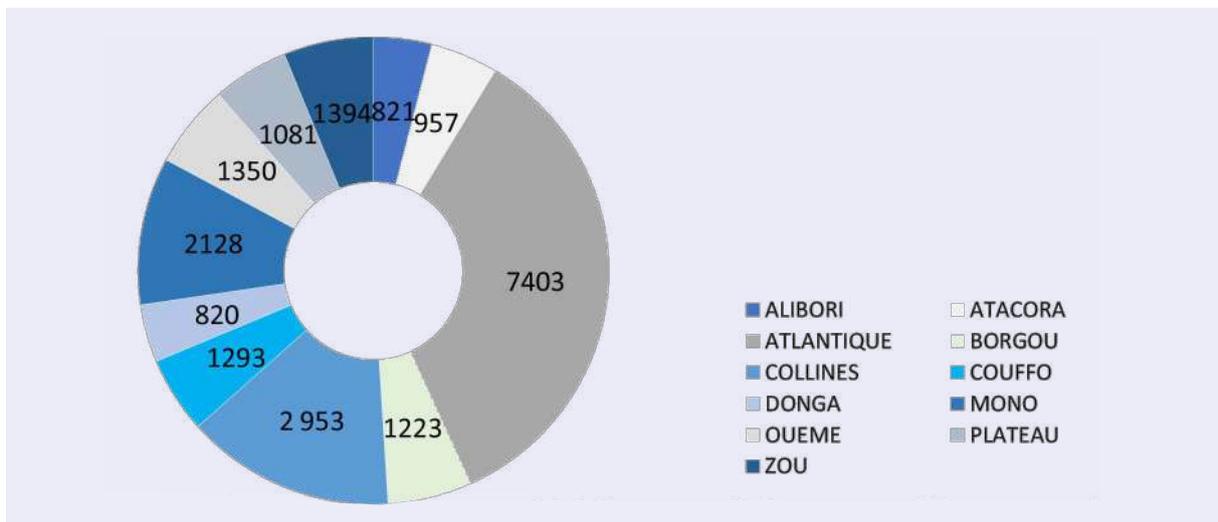
**Tableau 7** | Situation des demandes enregistrées et point des réalisations des BP

Soit un total de quatre mille quarante-neuf (4049) demandes enregistrées au cours du 1er semestre. Ce qui fait un total général de neuf mille cent trente (9 130) demandes enregistrées.

Huit cent quatre-vingt-dix (890) branchements particuliers ont été réalisés au cours du semestre sur les trois périmètres d'affermage ce qui porte le nombre total de nouveaux BP à mille cent soixante-quatorze (1174).

##### 4.1.5.2. Branchements particuliers et communautaires

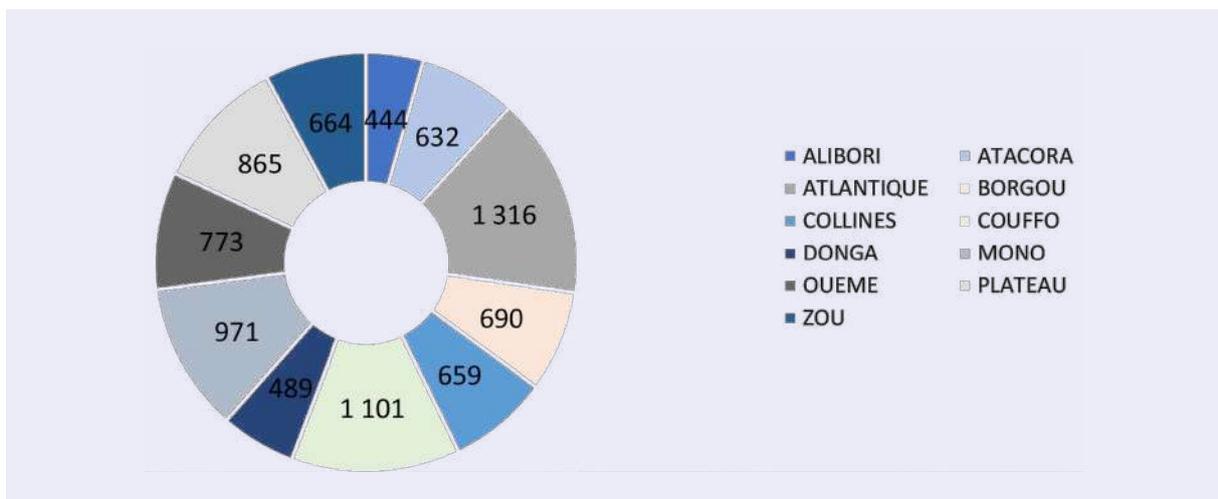
Au total en complétant les huit cent quatre-vingt-dix (890) BP réalisés, on compte désormais 21.423 Branchements Particuliers (BP) et communautaires sur les systèmes d'AEP en milieu rural à fin juin 2024. Ces points d'accès se répartissent par département comme suit :



**Graphique 3** | Répartition par Département des branchements particuliers et communautaires du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.5.3. Bornes fontaines

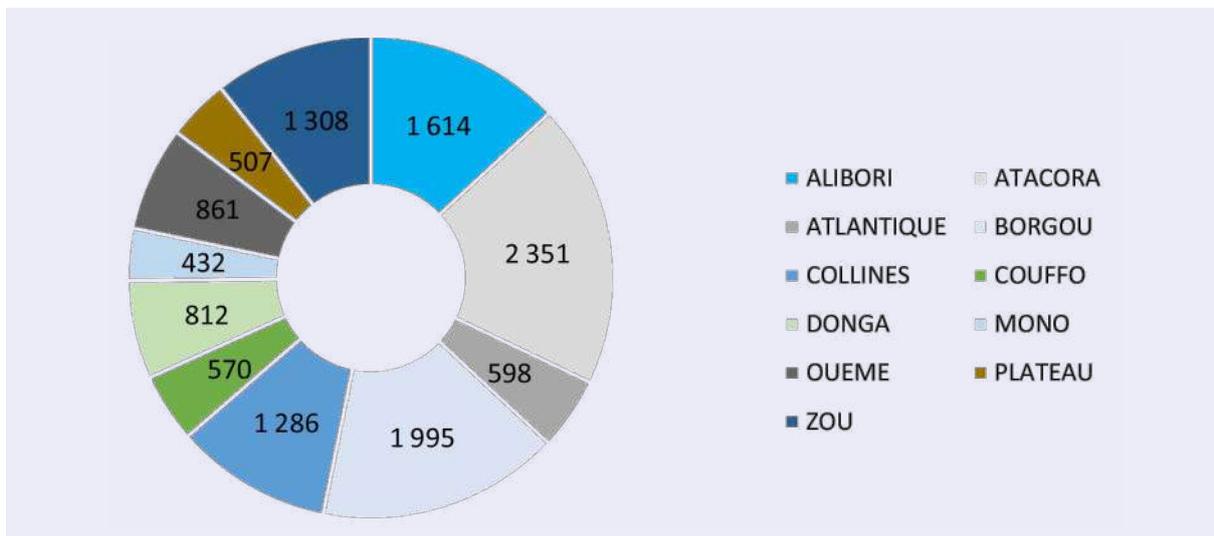
En prenant en compte les cent trois (103) Bornes Fontaines (BF) des SAEPmV réceptionnés, le nombre total des BF s'élève désormais à huit mille six cent quatre (8 604) au 30 juin 2024. La répartition de ces bornes fontaines par département se présente ainsi qu'il suit :



**Graphique 4** | Répartition par département des bornes fontaines du patrimoine hydraulique rural

#### 4.1.5.4. Forages équipés de pompes à motricité humaine

Les forages équipés de pompes manuelles constituent une solution pour fournir de l'eau potable aux communautés rurales et isolées contribuant à améliorer la santé, l'hygiène et la qualité de vie des populations locales. Ce type d'ouvrage continue encore de desservir une grande partie de la population rurale au Bénin. Les forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) par département à fin juin 2024 n'ont pas varié. Au total 12.334 Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPM) sont répartis ainsi qu'il suit :

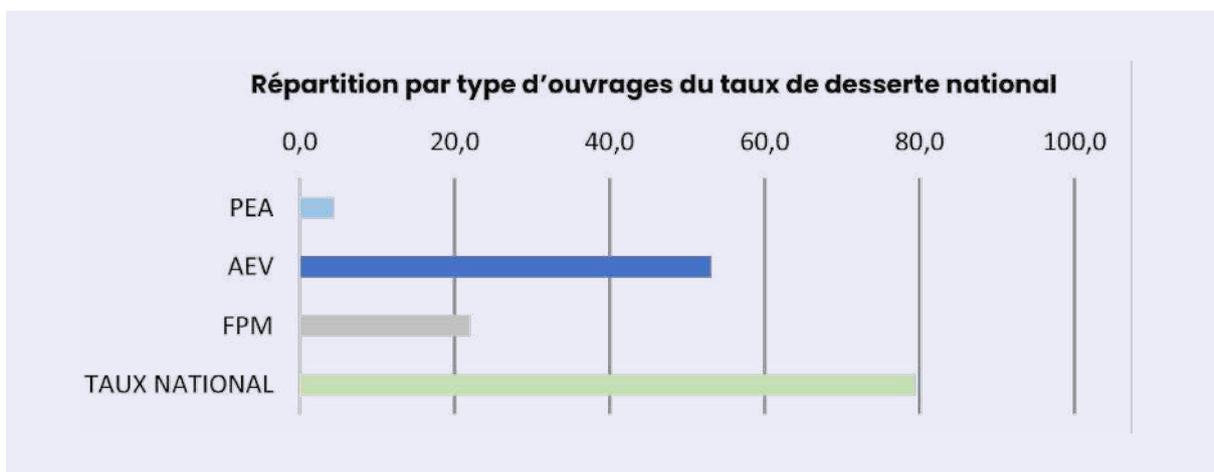


**Graphique 5** | Répartition par Département des FPM du patrimoine hydraulique rural

## 4.2. Taux de desserte

Le taux de desserte en AEP (Approvisionnement en Eau Potable) est un indicateur clé utilisé pour mesurer le pourcentage de la population qui a accès à une source d'eau potable améliorée. Cet indicateur est crucial pour évaluer l'accès à l'eau potable et permettre de mettre en place des politiques et des programmes visant à améliorer la desserte en AEP pour les communautés qui en ont le plus besoin. Cet accès est généralement mesuré par la proximité à des points d'eau améliorés, tels que des branchements particuliers, des bornes fontaines, ou des puits équipés de pompes.

Le taux de desserte est estimé annuellement. Celui estimé à fin décembre 2023 reste applicable. Le nouveau taux sera calculé à fin décembre 2024. Les détails des taux de desserte par Communes sont en **annexe 9**



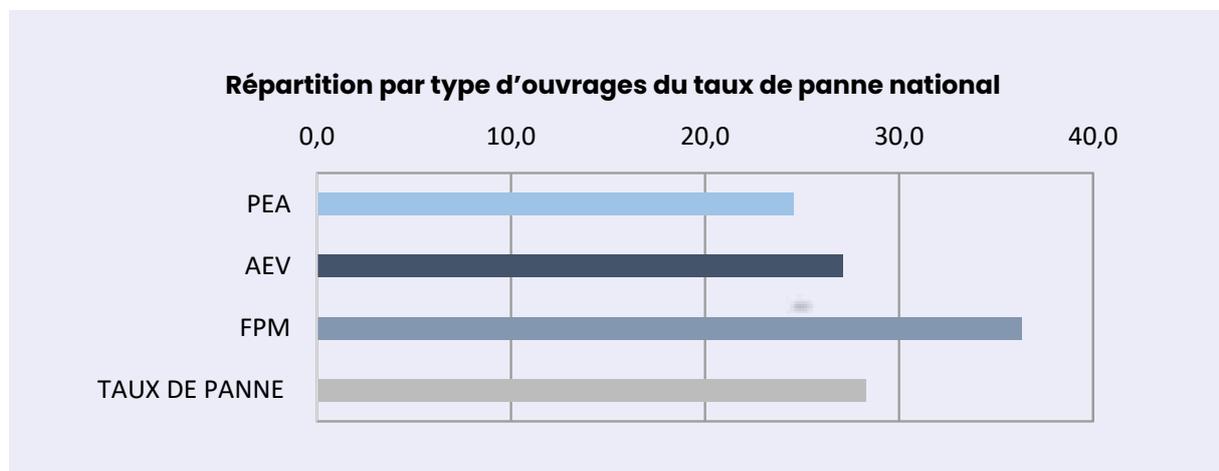
**Graphique 6** | Répartition par type d'ouvrages du taux de desserte national

## 4.3. Taux de panne

Le taux de panne des ouvrages hydrauliques est un indicateur clé dans la gestion et la maintenance de ces infrastructures vitales. Il reflète la fiabilité et l'efficacité des systèmes en place pour fournir de l'eau pour la consommation humaine. Une compréhension approfondie de ce taux est essentielle pour la mise en œuvre de stratégies de maintenance préventive et corrective, qui peuvent considérablement réduire les coûts et améliorer la durabilité des équipements.

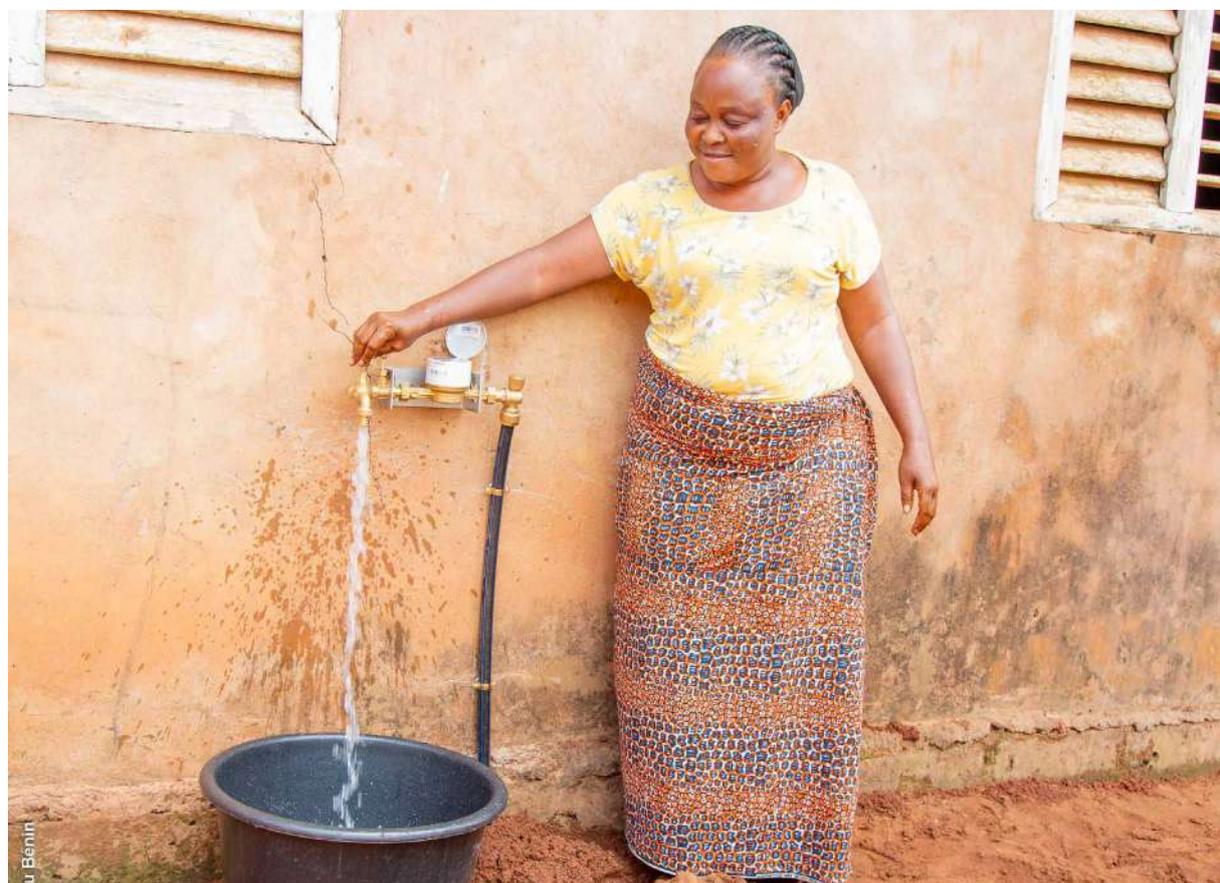
Le taux de panne est estimé annuellement. Celui estimé à fin décembre 2023 reste applicable. Le nouveau taux sera calculé à fin décembre 2024.

Le taux de panne national est estimé à 28,3% et se répartit par type d'ouvrage au 31 décembre 2023 comme suit :



**Graphique 7** | Répartition par type d'ouvrages du taux de panne

Dans le cadre des travaux de mise en conformité des AEV existantes en panne (cf 1.5.2), les diagnostics et inventaires ont été réalisés et les rapports assortis des devis estimatifs des travaux à exécuter ont été produits. Tous ces rapports ont été validés par l'ANAEPMR qui a autorisé la commande de tous les équipements nécessaires pour lesdits travaux. Les travaux de réparation, de remise en état de fonctionnement, de mise en conformité et de réhabilitation des ouvrages en panne à fin décembre 2023 ont démarré et vont se poursuivre au cours de l'année 2024.



## CONCLUSION

Le Gouvernement du Bénin à travers l'ANAEMPR continue d'investir massivement dans le développement des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable (SAEP) modernes, la remise en état de fonctionnement et la mise en conformité des anciens ouvrages, l'organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural, en vue de la concrétisation progressive de l'accès universel aux services d'AEP. Les principales perspectives du deuxième semestre de l'année 2024, se résument ainsi qu'il suit :

### **Au titre des mesures d'accompagnement nécessaires à une fourniture durable du service public de l'eau potable en milieu rural :**

- la poursuite des missions de suivi par l'ABE de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des différents chantiers de SAEPmV en cours de réalisation ;
- la réalisation des audits de conformité environnementale et sociale externe de 18 SAEPmV/AEV du projet PASAEP 24 ;
- la réalisation des missions de collecte des échantillons et d'analyses bactériologiques et physico-chimiques des SAEPmV/AEV/PEA fonctionnels et en exploitation par les fermiers des départements de du PLATEAU, du MONO, du COUFFO, du ZOU, du BORGOU, de l'ALIBORI, de l'ATCORRA et de DONGA ;
- l'achèvement du diagnostic inventaire AEV existantes du programme de mise en conformité ;
- la finalisation des inventaires et de diagnostics des pannes des cent quatre-vingt-onze (191) AEV déclarées en panne par les Mairies pour la réalisation des travaux de mise en conformité.

### **Au titre de l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural :**

- la poursuite de «la réalisation des travaux de remise à niveau des plateformes pédagogiques pour les deux nouveaux programmes de formations de prise de poste au CFME » ;
- la distribution des BAO aux communes après la tenue des « ateliers départementaux de formation des responsables des Mairies ;

### **Au titre de l'achèvement des travaux et réception des ouvrages d'AEP en milieu rural :**

- la réception provisoire et le transfert aux fermiers des soixante-cinq (65) PEA et de deux (02) extensions sur les réseaux existants des lots 1 et 2 de la phase 2 projet PEPEC ;
- le constat d'achèvement de soixante-cinq (65) PEA et de deux (02) extensions sur les réseaux existants des lots 1 et 2 de la phase 2 projet ;
- la réception définitive des trois (03) SAEPmV du Programme OMIDELTA dans les départements de l'OUEME et du PLATEAU ;
- la réception définitive du lot 3 des SAEPmV de PEPRAU. Il s'agit des SAEPmV des DJOMON, KESSOUNOU, GBEKO, GANGBAN et HOUELY GABA.

### **Au titre les indicateurs de performance du sous-secteur :**

- l'actualisation du calcul du taux de desserte à fin décembre 2024 ;
- poursuite des campagnes de branchements particuliers sociaux sur les nouveaux SAEPmV.

# Annexes

**ANNEXE 1 :** Liste récapitulative des SAEPmV dont les sites sont en cours de sécurisation par l'ANDF

**ANNEXE 2 :** Liste des PEA de la Phase 2, lots 2 PEPEC

**ANNEXE 3 :** Liste des PEA de la Phase 2, lots 1 PEPEC

**ANNEXE 4 :** Fiche technique du système AEV de Banon

**ANNEXE 5 :** FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE NASSIKONZI

**ANNEXE 6 :** FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE TOMBOUTOU

**ANNEXE 7 :** FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE SEREBANI -SEREKIBE -MONROU

**ANNEXE 8 :** FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE SAAH-BANIKANNI

**ANNEXE 9 :** Détails des taux de desserte par commune au 31 décembre 2023

## ANNEXE 1 : Liste récapitulative des SAEPmV dont les sites sont en cours de sécurisation par l'ANDF

N°	Département	Commune	Arrondissement	Nom du SAEPmV	Nombre total de site à exploiter pour le SAEPmV	Niveau de sécurisation avec l'ANDF	Observations
<b>LOT 1/AQUA VIE</b>							
1	<b>BORGOU</b>	KALALE	DERASSI	SAEPMV de DERASSI 1	2	<b>En cours</b>	
2			DERASSI	SAEPMV de DERASSI 2	2		
3		BEMBEREKE	BOUANRI	SAEPMV de BOUANRI 1	03		
4		KALALE	KALALE	SAEPMV de KALALE 1	04		
5		TCHAOUROU	BETEROU	BETEROU 1	05		
6		PERERE	GUINANGOUROU	GUINANGOUROU 3	04		
7	<b>ALIBORI</b>	MALANVILLE	MADECALI	MADECALI 2	05		
8		KANDI	SONSORO	SONSORO	01		
9		KANDI	BENSEKOU	KASSAKOU	10		
10		SEGBANA	LOUGOU	LOUGOU 1	02		
11		SEGBANA	SOKOTINDJI	SOKOTINDJI 2	02		
12		SEGBANA	SEGBANA	SEGBANA CENTRE	02		
<b>BIDC</b>							
13	<b>BORGOU</b>	PERERE	GUINANGOUROU	GUINANGOUROU 1	05	<b>En cours</b>	
14			GNINSY	GNINSY 2	04		
15		N'DALI	BORI	BORI 4	04		
16			SIRAROU	SIRAROU 2	04		
17		SINENDE	SEKERE	SEKERE 2	05		
<b>LOT 3/AQUA VIE</b>							

N°	Département	Commune	Arrondissement	Nom du SAEPMV	Nombre total de site à exploiter pour le SAEPMV	Niveau de sécurisation avec l'ANDF	Observations	
18	<b>ZOU</b>	ZA-KPOTA	KPAKPAME	KPAKPAME	03			
19		OUIHI	TOHOUE	TOHOUE	02			
20		AGBAN-GNIZOUN	ZOUNGOUDO	ZOUNGOUDO	02			
21		DJIDJA	ZOUNKOU	ZOUNKOU	02			
22	<b>COUFFO</b>	KLOUE-KANME	LANTA	LANTA	02	<b>En cours</b>		
23			ADJAHONME	ADJAHONME	03			
24		LALO	BANIGBE	TCHIKPE	02	<b>En cours</b>		
25			LALO CENTRE	LALO CENTRE	02			
26			ZALLI	ZALLI	02			
27		DOGBO	TOTA	TOTA 1	02			
28		TOVIKLIN	ADJIDO	MAÏBOUI	03			
29	<b>MONO</b>	BOPA	YEGODOE	YEGODOE	03			
30			LOBOGO	LOBOGO	02			
31		COME	AKODEHA	HONHOUE	02			
32			AKODEHA	DAHE	02			
<b>LOT 4/AQUA VIE</b>								
33	<b>ATLANTIQUE</b>	ZE	SEDJE HOUE-DENOU	SEDJE HOUE-GOUDO	02			
34		ZE	TANGBO	TANGBO DJEVIE	02			
35		TOFFO	SEHOUE	SEHOUE KPOME	02			
36		ALLADA	ATTOGON	ATTOGON - HIN-VI AYOU	02			
37		TORI BOS-SITO	TORI CADA	TORI CADA	02			
38		OUIDAH	PAHOU	PAHOU	02			
39		OUIDAH	AVLEKETE	AVLEKETE	01			
40		ABOMEY CALAVI	KPANROUN	KPANROUN	02			
41		<b>OUEME</b>	ADJARRA	MALANHOUI	MALANHOUI	02	<b>En cours</b>	
42			ADJARRA	MEDEDJONOU	MEDEDJONOU	02		
43			AGLOGBE	AGLOGBE	02			
44	DANGBO		HOZIN	HOZIN	02			
45	AVRANKOU		GBOZOUNME	GBOZOUNME	02			
46	<b>PLATEAU</b>	IFANGNI	LAGBE	LAGBE	02			

## ANNEXE 2 : Liste des PEA de la Phase 2, lots 2 PEPEC

N°	Départements	Commune	Nom de l'EPP	Intervention
1	Borgou	Tchaourou	Gbérou X : 2°36'42,03" Y : 8°52'14,63"	PEA sur Nouveau Forage
2		Tchaourou	Basse-N'kparou X : 2°34'55,89" Y : 9°00'56,86"	PEA sur Nouveau Forage
3		Tchaourou	Gararou X : 2°32'58,46" Y : 9°04'09,69"	PEA sur Forage Existant
4		Tchaourou	Borori X : 2°39'42,58" Y : 8°55'50,01"	PEA sur Forage Existant
5		Tchaourou	Soumon X : 2°35'05,67" Y : 9°06'06,53"	PEA sur Nouveau Forage
6		Tchaourou	Gbérou-Kapnin X : 2°38'14,57" Y : 9°05'23,89"	PEA sur Forage Existant
7		Tchaourou	Kpari X : 2°53'29,92" Y : 9°16'44,92"	PEA sur Nouveau Forage
8		Tchaourou	Sui X : 2°51'29,97" Y : 9°17'01,01"	PEA sur Nouveau Forage
9		Tchaourou	Tounga X : 2°54'04,36" Y : 9°16'53,69"	PEA sur Nouveau Forage
10		Tchaourou	Kika I X : 2°46'35,21" Y : 9°17'19,92"	PEA sur Forage Existant
11		Bembèrèkè	Kabanou X : 2°47'51,19" Y : 10°31'31,50"	PEA sur Nouveau Forage
12		Bembèrèkè	Goro- Bani X : 2°54'55,27" Y : 10°15'42,19"	PEA sur Forage Existant
13		Bembèrèkè	Gbian X : 2°51'34,91" Y : 10°09'50,62"	PEA sur Forage Existant

N°	Départements	Commune	Nom de l'EPP	Intervention
14	Donga	Djougou	Minanga X : 1°47'34,38" Y : 9°33'48,07"	PEA sur Forage Existant
15		Djougou	Megnam X : 1°46'08,02" Y : 9°34'03,76"	PEA sur Nouveau Forage
16		Djougou	Gnawourangou X : 1°49'13,25" Y : 9°41'06,43"	PEA sur Nouveau Forage
17		Djougou	Koua 2 X : 1°47'34,05" Y : 9°45'32,75"	PEA sur Nouveau Forage
18	Atacora	Materi	Tcharikouanga X : 0°49'55,08" Y : 10°42'39,27"	PEA sur Forage Existant
19		Materi	Samahou X : 0°56'12,45" Y : 10°39'55,78"	PEA sur Forage Existant
20		Materi	Sakonou X : 1°00'01,12" Y : 10°46'09,01"	PEA sur Forage Existant
21		Materi	Tamkpiti Yerou X : 1°06'51,82" Y : 10°37'50,04"	PEA sur Forage Existant
22		Tanguiéta	Tahinkou X : 1°05'07,71" Y : 10°27'29,98"	PEA sur Forage Existant
23		Tanguiéta	Kosso X : 1°17'30,50" Y : 10°37'01,98"	PEA sur Nouveau Forage
24		Tanguiéta	Yangou X : 01°25'10,82" Y : 10°43'01,30"	PEA sur Forage Existant

N°	Départements	Commune	Nom de l'EPP	Intervention
25	Donga	Djougou	Kpaouya X :01°33'25,69" Y :09°28'00,84"	PEA sur Forage Existant
26		Djougou	Gogoniga X :01°35'33,99" Y :09°35'16,29"	PEA sur Nouveau Forage
27		Djougou	Mowatchoï X :01°38'53,59" Y :09°36'56,57"	PEA sur Nouveau Forage
28		Bassila	Tchimangou X :01°33'45,93" Y :09°26'50,84"	PEA sur Nouveau Forage
29		Bassila	Kaoute X :01°32'30,56" Y :09°26'57,39"	PEA sur Nouveau Forage
30		Bassila	Iyo X :01°31'06,57" Y :09°22'37,82"	PEA sur Nouveau Forage
31		Bassila	Agougou – Woro X :01°28'48,55" Y :09°21'47,84"	PEA sur Nouveau Forage
32		Bassila	Welan X :01°46'23,53" Y :09°13'10,78"	PEA sur Nouveau Forage
33		Bassila	Koulaman X :01°43'36,87" Y :08°57'49,63"	PEA sur Nouveau Forage
34		Bassila	Okpoto X :01°38'48,65" Y :08°51'52,20"	PEA sur Nouveau Forage
35		Bassila	Akaou-Lalatina X :01°38'34,236" Y :08°42'07,48"	PEA sur Nouveau Forage
Ext1	Bassila	Odokpako	Extension sur l'AEV de Wannou – Igbère	

## ANNEXE 3 : Liste des PEA de la Phase 2, lots 1 PEPEC

N°	Départements	Commune	Nom de l'école	Intervention	
1	Mono	Bopa	LTP de Bopa	Extension sur l'AEV de Possotome / Construction de bâche / PEA / Raccordement des logement et Ateliers	
2		Houéyogbé	EPP kindji-Sé	PEA sur Forage Existant/ Artésien	
Ext 1		Houeyogbe	Djrrouhoue	Extension sur l'AEV de Akodeha	
3	Couffo	Lalo	Adjassagon	PEA sur Forage Existant	
4		Lalo	EPP Zohoudji fangbedjihoue	PEA sur Forage Existant	
5		Lalo	Agbadome	PEA sur Forage Existant	
6		Lalo	Kowome	PEA sur Nouveau Forage	
7		Aplahoue	Aboloume	PEA sur Forage Existant/ Artésien	
8		Aplahoue	Ouatchi A et B	PEA sur Nouveau Forage	
9		Zou	Djidja	EPP Djrekpedji	PEA sur Forage Existant
10			Djidja	Zadakon et Kpakpanéné	PEA sur Nouveau Forage
11	Djidja		EPP Koudissagon	PEA sur Forage Existant	
12	Collines	Ouesse	EPP Gbanlin Monwadjo	PEA sur Forage Existant	
13		Ouesse	EPP Saakoudji	PEA sur Forage Existant	
14		Ouesse	Affossogbe	PEA sur Nouveau Forage	
15		Ouesse	Routo	PEA sur Nouveau Forage	
16		Savalou	Ifedon	PEA sur Nouveau Forage	
17		Dassa Zoun-mé	EPP Otcha	PEA sur Nouveau Forage	
18	Zou	Zakpota	EPP Sohounjo	PEA sur Forage Existant	
19		Zakpota	EPP Adjoko	PEA sur Forage Existant	
20		Zakpota	EPP drame-Tandji et Za-Dramé	PEA sur Nouveau Forage	
21	Plateau	Kétou	EPP Adjelanwa	PEA sur Forage Existant	
23		Kétou	Kewi	PEA sur Forage Existant	
22		Kétou	EPP Woroko	PEA sur Nouveau Forage	
24		Kétou	EPP Owode	PEA sur Forage Existant	
		Adja-Ouèrè	Ichede Toffo	Extension sur AEV	
25		Adja-Ouèrè	Ita Egbébi	PEA sur Nouveau Forage	
26		Adja-Ouèrè	EPP Ouignan Gbadodo AB	PEA sur Forage Existant	
27		Adja-Ouèrè	Igbo Aadou	PEA sur Nouveau Forage	
28		Sakété	Sanrin Ikpinlè	PEA sur Forage Existant	
29		Sakété	Ita Alabé	PEA sur Nouveau Forage	
30	Sakété	Igbo Iwèrè	PEA sur Nouveau Forage		
31	Sakété	Ita-Akadi	PEA sur Nouveau Forage		
32	Sakété	Iyogou Tohou	PEA sur Forage Existant		

## ANNEXE 4 : Fiche technique du système AEV de Banon

<b>NOM DU SAEP</b>	SAEPmV DE BANON					
<b>DEPARTEMENT</b>	COLLINES					
<b>COMMUNE</b>	BANTE					
<b>ARRONDISSEMENT</b>	AKPASSI					
<b>VILLAGES A RACCORDER</b>	BANON					
<b>POPULATIONS</b>	<b>VILLAGES</b>	<b>Population 2020</b>	<b>Population 2030</b>	<b>Population 2040</b>		
	<b>BANON</b>	<b>2 723</b>	<b>3 848</b>	<b>5 438</b>		
	Total par échéance	<b>2 723</b>	<b>3 848</b>	<b>5 438</b>		
<b>BESOINS EN EAU</b>	DEBIT D'EQUIPEMENT FORAGE		<b>7 m<sup>3</sup>/h (A0+10)</b>	<b>13 m<sup>3</sup>/h (A0+20)</b>		
<b>DONNEES DES FORAGES A RACCORDER</b>	<b>Site du forage</b>	<b>Q<sub>max</sub></b>	<b>Q<sub>exp(A0+10)</sub></b>	<b>Dint/Dext</b>	<b>ND</b>	<b>Profond</b>
	FORAGE		7 m <sup>3</sup> /h	120/142		
	<b>Ce forage pourra couvrir les besoins A0+10</b>					
<b>EQUIPEMENT FORAGE</b>	Tête de forage -----		: DN 50			
	Electropompe -----		: 7 m <sup>3</sup> /h ; à HMT 65 m – 2,2 KW GRUNDFOS SP9-10			
	Energie électrique -----		: Groupe électrogène de 10 KVa			
<b>STATION DE POMPAGE</b>	Local technique		: 1 local			
	Local de dosage		: 1 local			
	Local administratif		: 1 local			
	Clôture grillagée		: 90 ml			
<b>DOSAGE ET REGULATION</b>	Dosage de l'eau -----		: 2 Pompes doseuses de 0-10 litres/h, 2 bacs en PEHD de 100 litres et accessoires			
	Régulation du réseau -----		: 32 Vannes, 05 Vidanges, 08 Ventouses			
<b>CONDUITE DE REFOULEMENT</b>	PEHD DE 90 -----		: 73 m			
	PEHD DE 225 -----		: 718,50 m			
<b>CONDUITE DE DISTRIBUTION</b>	PEHD DE 63 -----		: 2386,52 m			
	PEHD DE 75 -----		: 1156 m			
	PEHDE DE 90 -----		: 250 m			
	PEHD DE 110 -----		: 0 m			
	PEHD DE 160 -----		: 0 m			
<b>TOTAL (Refoulement + Distribution)</b>			:4584 m			
<b>CHATEAU D'EAU</b>	Capacité du château d'eau		: 60 m <sup>3</sup>			
	Hauteur sous cuve		: 12 m			
	Diamètre de la tuyauterie Fonte DN		: 100 mm (Refoulement/ Arrivée) / 65 m			
<b>NOMBRE DE BF</b>	BORNE FONTAINE en 2020 (A0)		: 07			

## ANNEXE 5 : FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE NASSIKONZI

<b>NOM DU SAEPmV</b>	SAEPmV DE NASSIKONZI - LOU - DANGANZI				
<b>DEPARTEMENT</b>	BORGOU				
<b>COMMUNE</b>	KALALE				
<b>ARRONDISSEMENT</b>	KALALE				
<b>VILLAGES RACCORDES</b>	NASSIKONZI, LOU et DANGANZI				
<b>POPULATIONS</b>	<b>VILLAGES</b>	<b>Population 2020</b>	<b>Population 2030</b>	<b>Population 2040</b>	
	1-NASSIKONZI	3 000	4 240	5 993	
	2-LOU	3 152	4 455	6 596	
	3-DANGANZI	5 250	7 420	10 487	
	Total par échéance	<b>11 402</b>	<b>16 115</b>	<b>22 776</b>	
<b>BESOINS EN EAU</b>	DEBIT D'EQUIPEMENT		<b>30 m<sup>3</sup>/h (A0+10)</b>	<b>55 m<sup>3</sup>/h (A0+20)</b>	
<b>DONNEES DU FORAGE RACCORDE</b>	Site du forage	<b>Q<sub>max</sub></b>	<b>Qexplo</b>	<b>Dint/Dext</b>	<b>NS</b> <b>Profond</b>
	FORAGE F2 NASSIKONZI		40,21 m <sup>3</sup> /h	179/200	1,63m    36,4m
<b>Ce forage pourra couvrir les besoins A0+10 et partiellement A0 + 20</b>					
<b>EQUIPEMENT FORAGE</b>	Tête de forage ----- : DN 100				
	Electropompe ----- : Pompe GRUNDFOS SP30-14 (30 m <sup>3</sup> /h ; à HMT 90 m – 13 KW)				
	Energie électrique ----- : Raccordement au réseau de la SBEE + 01 transfo de 100 KVA + 55 ml de MT + 01 comp- teur de 144 A				
<b>STATION DE POMPAGE</b>	Local technique : 1 local				
	Local de dosage : 1 local				
	Local administratif : 1 local				
	Clôture grillagée : 90 ml				
<b>DOSAGE ET REGULA-TION</b>	Dosage de l'eau ----- : 2 Pompes doseuses de 0-25 litres/h à 50Hz, 2 bacs en PEHD de 300 litres et accessoires et 02 agitateur-mélangeurs électriques				
	Régulation du réseau ----- : 53 Vannes, 15 Vidanges, 13 Ventouses et 3 Stabilisateur de pression				
<b>CONDUITE DE REFOU-LEMENT</b>	PEHD DE 225 ----- : 3 963 m				
<b>CONDUITE DE DISTRI-BUTION</b>	PEHD DE 63 ----- : 15 549.4 m				
	PEHD DE 75 ----- : 10 607.2 m				
	PEHDE DE 90 ----- : 492.8 m				
	PEHD DE 110 ----- : 2 573.4 m				
	PEHD DE 160 ----- : 6 518.6 m				
	PEHD DE 225 ----- : 6 829.7 m				

<b>TOTAL (Refoulement+ Distribution)</b>		: 46 534.1 m
<b>CHATEAU D'EAU</b>	Capacité du château d'eau	: 250 m <sup>3</sup>
	Hauteur sous cuve	: 21 m
	Diamètre de la tuyauterie Fonte DN	: 200 mm (Refoulement/ Arrivée)
	Clôture grillagée	: 90 ml
<b>NOMBRE DE BF REALISEES</b>	Bornes fontaines en 2020 (A0)	: 24
<b>PISTE D'ACCES</b>	Ouverture et Aménagement de 3963 ml de piste d'accès au château d'eau y compris construction de trois (03) dalots.	

## ANNEXE 6 : FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE TOMBOUTOU

<b>NOM DU SAEPmV</b>	SAEPmV DE NASSIKONZI - LOU - DANGANZI					
<b>DEPARTEMENT</b>	BORGOU					
<b>COMMUNE</b>	KALALE					
<b>ARRONDISSEMENT</b>	KALALE					
<b>VILLAGES RACCORDES</b>	NASSIKONZI, LOU et DANGANZI					
<b>POPULATIONS</b>	<b>VILLAGES</b>	<b>Population 2020</b>	<b>Population 2030</b>	<b>Population 2040</b>		
	1-NASSIKONZI	3 000	4 240	5 993		
	2-LOU	3 152	4 455	6 596		
	3-DANGANZI	5 250	7 420	10 487		
	Total par échéance	<b>11 402</b>	<b>16 115</b>	<b>22 776</b>		
<b>BESOINS EN EAU</b>	DEBIT D'EQUIPEMENT		<b>30 m<sup>3</sup>/h (A0+10)</b>		<b>55 m<sup>3</sup>/h (A0+20)</b>	
<b>DONNEES DU FORAGE RACCORDE</b>	<b>Site du forage</b>	<b>Qmax</b>	<b>Qexplo</b>	<b>Dint/Dext</b>	<b>NS</b>	<b>Profond</b>
	FORAGE F2 NASSIKONZI		4 0 , 2 1 m <sup>3</sup> /h	179/200	1,63m	36,4m
	<b>Ce forage pourra couvrir les besoins A0+10 et partiellement A0 + 20</b>					
<b>EQUIPEMENT FORAGE</b>	Tête de forage ----- : DN 100					
	Electropompe ----- : Pompe GRUNDFOS SP30-14 (30 m <sup>3</sup> /h ; à HMT 90 m – 13 KW)					
	Energie électrique ----- : Raccordement au réseau de la SBEE + 01 transfo de 100 KVA + 55 ml de MT + 01 compteur de 144 A					
<b>STATION DE POMPAGE</b>	Local technique : 1 local					
	Local de dosage : 1 local					
	Local administratif : 1 local					
	Clôture grillagée : 90 ml					
<b>DOSAGE ET REGULATION</b>	Dosage de l'eau ----- : 2 Pompes doseuses de 0-25 litres/h à 50Hz, 2 bacs en PEHD de 300 litres et accessoires et 02 agitateur-mélangeurs électriques					
	Régulation du réseau ----- : 53 Vannes, 15 Vidanges, 13 Ventouses et 3 Stabilisateur de pression					
<b>CONDUITE DE REFOULEMENT</b>	PEHD DE 225 ----- : 3 963 m					

<b>CONDUITE DE DISTRIBUTION</b>	PEHD DE 63 -----	: 15 549.4 m
	PEHD DE 75 -----	: 10 607.2 m
	PEHDE DE 90 -----	: 492.8 m
	PEHD DE 110 -----	: 2 573.4 m
	PEHD DE 160 -----	: 6 518.6 m
	PEHD DE 225 -----	: 6 829.7 m
<b>TOTAL (Refoulement+ Distribution)</b>		: 46 534.1 m
<b>CHATEAU D'EAU</b>	Capacité du château d'eau	: 250 m <sup>3</sup>
	Hauteur sous cuve	: 21 m
	Diamètre de la tuyauterie Fonte DN	: 200 mm (Refoulement/ Arrivée)
	Clôture grillagée	: 90 ml
<b>NOMBRE DE BF REALISEES</b>	Bornes fontaines en 2020 (A0)	: 24
<b>PISTE D'ACCES</b>	Ouverture et Aménagement de 3963 ml de piste d'accès au château d'eau y compris construction de trois (03) dalots.	

## ANNEXE 7 : FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE SEREBANI –SEREKIBE –MONROU

<b>NOM DU SAEP</b>	SAEPmV DE SOKOTINDJII					
<b>DEPARTEMENT</b>	ALIBORI					
<b>COMMUNE</b>	SEGBANA					
<b>ARRONDISSEMENT</b>	SOKOTINDJI					
<b>VILLAGES RAC-CORDES</b>	SEREBANI –SEREKIBE –MONROU					
<b>POPULATIONS</b>	<b>VILLAGES</b>	<b>Population 2020</b>	<b>Population 2030</b>	<b>Population 2040</b>		
	1-MONROU	4 086	5 774	8 161		
	2-SEREBANI	5 496	7 768	10 978		
	3-SEREKIBE	1 539	2 175	3 074		
	<b>Total par échéance</b>	<b>11 121</b>	<b>15 717</b>	<b>22 214</b>		
<b>BESOINS EN EAU</b>	DEBIT D'EQUIPEMENT		<b>23,4 m³/h (A0+10)</b>	<b>42,8 m³/h (A0+20)</b>		
<b>DONNEES DU FORAGE RACCORDE</b>	<b>Site du forage</b>	<b>Q<sub>max</sub></b>	<b>Qexplo</b>	<b>Dint/Dext</b>	<b>NS</b>	<b>Profond</b>
	FORAGE Wavina Peulh	43,58 m³/h	28 m³/h	179/200	15.09m	55.02m
	<b>Ce forage pourra couvrir les besoins A0+10 et A0 + 20</b>					
<b>EQUIPEMENT FORAGE</b>	Tête de forage -----		: DN 80			
	Electropompe -----		: Pompe GRUNDFOS SP30-12 (32 m³/h ; à HMT 88 m – 13KW)			
	Energie électrique -----		: Groupe électrogène de 50KVA			
<b>STATION DE POM-PAGE</b>	Local technique		: 1 local			
	Local de dosage		: 1 local			
	Local administratif		: 1 local			
	Clôture grillagée		: 90 ml			
<b>DOSAGE ET REGULA-TION</b>	Dosage de l'eau -----		: 2 Pompes doseuses de 0-25 litres/h à 50Hz, 2 bacs en PEHD de 300 litres et accessoires et 02 agitateur-mélangeurs électriques			
	Régulation du réseau -----		: 50 Vannes, 16 Vidanges, 9 Ventouses et 3 réducteurs stabilisateurs de pression			
<b>CONDUITE DE RE-FOULEMENT</b>	PEHD DE 160 -----		: 3 111.5 m			
<b>CONDUITE DE DISTRI-BUTION</b>	PEHD DE 63 -----		: 12 737.5 m			
	PEHD DE 75 -----		: 562.7 m			
	PEHDE DE 90 -----		: 705.7 m			
	PEHD DE 110 -----		: 4 220.3 m			
	PEHD DE 160 -----		: 15 580.3 m			
	PEHD DE 225 -----		: 4 229.1 m			

<b>TOTAL (Refoulement + Distribution)</b>		: 41 147.1 m
<b>CHATEAU D'EAU</b>	Capacité du château d'eau	: 250 m <sup>3</sup>
	Hauteur sous cuve	: 15 m
	Diamètre de la tuyauterie Fonte DN	: 200 mm (Refoulement/ Arrivée) / 35 m
	Clôture grillagée	: 90 ml
<b>NOMBRE DE BF REALISEES</b>	Bornes fontaines en 2020 (A0)	: 23
	Bornes fontaines sur pilotis en 2020 (A0)	: 00
<b>PISTE D'ACCES</b>	oml.	

## ANNEXE 8 : FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME AEP MULTI VILLAGEOIS DE SAAH-BANIKANNI

<b>NOM DU SAEP</b>	SAEPmV DE SAAH-BANIKANNI					
<b>DEPARTEMENT</b>	ALIBORI					
<b>COMMUNE</b>	KANDI					
<b>ARRONDISSEMENT</b>	SAAH					
<b>VILLAGES RAC-CORDES</b>	SAAH – BANIKANNI – FOURE – LOLO (Il s'agit ici de tous les villages de l'arrondissement)					
<b>POPULATIONS</b>	<b>VILLAGES</b>	<b>Population 2020</b>	<b>Population 2030</b>	<b>Population 2040</b>		
	1-SAAH	2 793	3 947	5 578		
	2-BANIKANNI	1 786	2 524	3 568		
	3-LOLO	3 543	5 007	7 077		
	4-FOURE	2 984	4 217	5 960		
	<b>Total par échéance</b>	<b>11 105</b>	<b>15 696</b>	<b>22 183</b>		
<b>BESOINS EN EAU</b>	DEBIT D'EQUIPEMENT		<b>19.5 m³/h (A0+10)</b>	<b>35.7 m³/h (A0+20)</b>		
<b>DONNEES DU FORAGE RACCORDE</b>	<b>Site du forage</b>	<b>Q<sub>max</sub></b>	<b>Q exploi</b>	<b>Dint/Dext</b>	<b>NS</b>	<b>Profond</b>
	FORAGE N°1 SAAH Camp Peulh	>45 m³/h	45 m³/h	179/200	11.31m	55.02m
	<b>Ce forage pourra couvrir les besoins A0+10 et A0 + 20</b>					
<b>EQUIPEMENT FORAGE</b>	Tête de forage -----		: DN 80			
	Electropompe -----		: Pompe GRUNDFOS SP30-14 (32 m³/h ; à HMT 88 m – 13KW)			
	Energie électrique -----		: Groupe électrogène de 50KVA			
<b>STATION DE POMPAGE</b>	Local technique		: 1 local			
	Local de dosage		: 1 local			
	Local administratif		: 1 local			
	Clôture grillagée		: 90 ml			
<b>DOSAGE ET REGULATION</b>	Dosage de l'eau -----		: 2 Pompes doseuses de 0-25 litres/h à 50Hz, 2 bacs en PEHD de 300 litres et accessoires et 02 agitateur-mélangeurs électriques			
	Régulation du réseau -----		: 99 Vannes, 17 Vidanges, 16 Ventouses			
<b>CONDUITE DE RE-FOULEMENT</b>	PEHD DE 160 -----		: 6 811 m			
	PEHD DE 225 -----		: 1 616 m			
<b>CONDUITE DE DISTRIBUTION</b>	PEHD DE 63 -----		: 13 976 m			
	PEHD DE 75 -----		: 2 546 m			
	PEHDE DE 90 -----		: 0 m			
	PEHD DE 110 -----		: 705 m			
	PEHD DE 160 -----		: 3 868 m			

<b>TOTAL (Refoulement + Distribution)</b>		: 29 522 m
<b>CHATEAU D'EAU</b>	Capacité du château d'eau	: 250 m <sup>3</sup>
	Hauteur sous cuve	: 15 m
	Diamètre de la tuyauterie Fonte DN	: 200 mm (Refoulement/ Arrivée) / 35 m
	Clôture grillagée	: 90 ml
<b>NOMBRE DE BF REALISEES</b>	Bornes fontaines en 2020 (A0)	: 23
	Bornes fontaines sur pilotis en 2020 (A0)	: 00
<b>PISTE D'ACCES</b>	Ouverture et aménagement de 409 ml de piste d'accès à la station de pompage.	

## ANNEXE 9 : Détails des taux de desserte par commune au 31 décembre 2023

